

LE PAYS DU GIENNOIS

LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT

- Charte approuvée en Octobre 1997 -

« Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Loi A.T. R du 6 février 1992

PREAMBULE

La Charte de Développement du Pays du Giennois que j'ai l'honneur de vous présenter a été adoptée par le Comité Syndical du S.I.P.G. lors de son assemblée du 13 Octobre 1997.

Cette Charte est le fruit d'une longue réflexion de l'ensemble des acteurs locaux et d'un partenariat actif entre eux.

Pour la conduite de ce travail, six commissions thématiques ont été constituées :

- ⇒ Agriculture - Aménagement Rural,
- ⇒ Industries - Voies de Communication,
- ⇒ Habitat - Urbanisme - Environnement,
- ⇒ Services de proximité,
- ⇒ Commerce - Artisanat,
- ⇒ Tourisme - Culture - Loisirs,

comprenant les socioprofessionnels, les responsables d'associations, les partenaires du développement économique, l'Etat à travers ses services et bien sûr les représentants du Conseil Général et du Conseil Régional.

Je tiens particulièrement à remercier les membres des commissions pour leur sérieux et la qualité de leurs travaux qui ont permis de dégager pour notre Pays 4 axes prioritaires de développement :

- ⇒ Organiser et aménager l'espace giennois pour permettre son désenclavement,
- ⇒ Consolider le territoire giennois pour permettre son développement,
- ⇒ Développer la formation et les emplois,
- ⇒ Valoriser le potentiel touristique.

Parmi ces priorités, nous avons choisi, à l'unanimité, de mettre en avant le désenclavement de notre territoire, condition première et indispensable pour toute réussite d'une politique de développement globale et durable.

En effet, comment encourager la mobilité des biens et des personnes et inciter les entreprises à s'implanter sur le Giennois, sans chercher au préalable à combler nos handicaps dans les domaines de l'emploi, de la formation, du commerce et de l'artisanat, de l'habitat, de l'agriculture, des transports en commun (routier et ferroviaire) et surtout dans le domaine des axes de communication.

Il me paraît indispensable de réduire l'isolement du Pays Giennois vis à vis de l'agglomération Orléanaise et des régions voisines.

Tous ces handicaps freinent le développement de notre territoire et le privent d'un essor économique durable et d'une prospérité tant attendue par la population de notre Pays Giennois.

Ce dernier a une opportunité à saisir avec l'arrivée prochaine de l'A77 et de nombreux atouts à valoriser, grâce à sa population, dynamique et courageuse, à son environnement, fragile mais encore préservé, à ses ressources touristiques nombreuses mais encore insuffisamment exploitées, et à la Loire, fleuve sauvage, véritable axe fédérateur du Pays.

Je suis persuadé, et avec moi, l'ensemble des présidents de commissions, des Elus et de la population du Pays, qui ont participé à l'élaboration de cette Charte, que cette nouvelle procédure de développement local proposée par la Région Centre et le Département du Loiret donnera un nouveau souffle à notre Pays Giennois.

Cette entité territoriale, nouvelle sous sa forme « administrative » mais ô combien présente et vivante dans l'esprit de chaque habitant du Pays, est bien sûr évolutive et ouverte à un élargissement et/ou à une coopération avec les différents territoires voisins.

Tel est le vœu de notre Pays Giennois.

**Le Président,
J-P HURTIGER**

SOMMAIRE

1ère PARTIE : LE CADRAGE GENERAL

1 - LA DEMARCHE VERS LA CONSTITUTION DU PAYS P. 6

2 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PAYS GIENNOIS P. 7

- 2-1) La situation géographique du Pays et son identité.
- 2-2) Les solidarités intercommunales.

3 - LA POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE P.11

3-1) Le bilan des politiques régionales antérieures

- 3-1-1) Les CRAR.
- 3-1-2) Les « Villes Moyennes Régionales ».
- 3-1-3) Les CRIL.

3-2) Les principales politiques régionales en cours

- 3-2-1) La politique des « Coeurs de Village ».
- 3-2-2) Le projet de contrat Région-Ville pour Gien.

2ème PARTIE : LES ELEMENTS-CLES DU DIAGNOSTIC

1 - LA POPULATION P.15

- 1-1) Répartition spatiale de la population au sein du Giennois.
- 1-2) L'évolution démographique.
- 1-3) Les mouvements démographiques.
- * Synthèse/les défis de l'évolution démographique/orientations.

2 - LA RESSOURCE HUMAINE : la population active P.18

- 2-1) La population active.
- 2-2) Les secteurs d'emploi.
- 2-3) Les migrations alternantes de main-d'oeuvre.
- * Synthèse/ les défis de l'emploi/orientations.

3 - LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE CADRE DE VIE P.22

3-1) Le Logement/l'habitat

- 3-1-1) L'évolution du parc immobilier.
- 3-1-2) Le mode d'utilisation du parc immobilier.
- 3-1-3) Le logement social.
- 3-1-4) Les réserves foncières.

* Synthèse/les défis de la qualité de vie en milieu rural/orientations.

3-2) L'Environnement P. 26

3-2-1) Le paysage.

3-2-2) L'eau.

3-2-3) Les déchets.

* Synthèse/les défis de la qualité de vie en milieu rural/orientations.

3-3) Les Equipements et les Services P.32

3-3-1) Les équipements éducatifs.

3-3-2) Les équipements de santé et d'action sociale.

3-3-3) Les services publics et bancaires.

3-3-4) Les services socio-culturels.

3-3-5) Les services de transports.

* Synthèse/les défis de la qualité de vie en milieu rural/orientations.

4 - L'ECONOMIE GENERALE P.40

4-1) Le tourisme.

4-2) L'agriculture.

* synthèse/les défis de l'économie locale (et des emplois).

4-3) L'industrie.

4-4) L'artisanat et le commerce.

* synthèse/les défis de l'économie locale (et des emplois).

5 - LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION P.50

5-1) Le réseau routier.

5-2) Les canaux.

5-3) L'aérodrome.

* Synthèse/les défis des liaisons de communications.

3 ème PARTIE : LES PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT

P.54

AXE 1 : ORGANISER ET AMENAGER L'ESPACE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DESENCLAVEMENT P.56

1 - AMELIORER LES LIAISONS ROUTIERES ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES P.56

1-1) Améliorer la liaison Est/ouest P.56

1-1-1) Aider à l'aménagement routier de la RD 952.

1-2) Aménager et développer le réseau routier principal du Pays P.56

1-2-1) Aider à la mise à 4 voies de la R.D 940 sur la portion Gien/Boismorand, et Gien/Bourges.

1-2-2) Aider à la mise en place de la déviation Nord de Gien.

1-2-3) Adapter le reste du réseau routier au système d'échanges qu'induit l'A77.

1-3) Optimiser les effets induits de l'A77 P.57

1-3-1) Aider à la mise en valeur des diffuseurs (cf Axe 2-1-1-1).

1-3-2) Aider les collectivités du Pays à mettre en place le « 1% paysage ».

1-4) Améliorer le réseau secondaire P.58

1-4-1) Faciliter l'accès routier aux zones artisanales et aux entreprises isolées.

1-4-2) Aménager et entretenir le réseau secondaire et faciliter les liaisons avec les territoires voisins.

1-4-3) Aider au développement et à l'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux.

2 - AMELIORER LES TRANSPORTS EN COMMUN P.59

- 2-1) Développer un système de transport en commun sur le Pays.
- 2-2) Mettre en place un programme complet d'abris-bus.
- 2-3) Améliorer les liaisons ferroviaires vers Paris et faciliter l'accès aux gares du Pays.

3 - DEVELOPPER ET AMELIORER LES BESOINS LOCAUX DE L'AVIATION D'AFFAIRES **P.60**

- 3-1) Aménager l'aérodrome de Briare.

AXE 2 : CONSOLIDER LE TERRITOIRE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DEVELOPPEMENT **P.61**

1 - RENFORCER LES POLES URBAINS (GIEN/BRIARE/CHATILLON) ET DEVELOPPER LA COMPLEMENTARITE VILLE/CAMPAGNE **P.61**

1-1) Développer et renforcer le tissu industriel **P.61**

- 1-1-1) Aider à la mise en place de nouvelles zones d'activités sur le Pays.
- 1-1-2) Aider à la requalification des zones existantes.

1-2) Favoriser le développement des activités commerciales et artisanales **P.64**

- 1-2-1) Poursuivre l'ORAC sur les cantons de Briare et Châtillon.
- 1-2-2) Aider à la mise en place d'une ORAC sur le canton et la ville de Gien, et d'opérations « Coeurs de Pays » sur Gien.
- 1-2-3) Favoriser la mise aux normes des laboratoires des artisans des métiers de bouche.
- 1-2-4) Participer à la modernisation des ateliers des artisans.
- 1-2-5) Favoriser la mise aux normes des cafés, des restaurants et des structures hôtelières.
- 1-2-6) Soutenir les derniers commerces et aider à la création de points « multiservices ».
- 1-2-7) Etendre le fonds d'avance remboursable à l'ensemble du Pays.
- 1-2-8) Favoriser l'équipement et l'aménagement des places de marché dans les bourgs ruraux.

- 1-2-9) Soutenir l'activité des marchands ambulants (modernisation ou achat de camions de tournées).

1-3) Favoriser l'accueil des populations à la ville comme à la campagne **P.66**

- 1-3-1) Aider à la mise en place d'une politique du logement sur l'ensemble du Pays.
- 1-3-2) Aider à la mise en place d'une politique de redynamisation des centres villes et des quartiers en difficultés.
- 1-3-3) Aider à la réalisation de logements locatifs.
- 1-3-4) Poursuivre les opérations « Coeurs de Village ».
- 1-3-5) Favoriser la réhabilitation du patrimoine immobilier communal.
- 1-3-6) Favoriser l'hébergement pour les jeunes et les plus démunis.
- 1-3-7) Favoriser la mise en place de structures d'accueil (logements) pour les personnes âgées.

1-4) Développer les équipements culturels structurants dans les principaux pôles urbains **P.69**

- 1-4-1) Aider à la mise en place d'équipements culturels.

2 - PRESERVER LE MILIEU RURAL ET AMELIORER LE CADRE DE VIE **P.69**

2-1) Développer une agriculture performante et de qualité **P.70**

- 2-1-1) Aider à la valorisation des productions locales et à l'investissement individuel et collectif pour tous les types d'élevages.
- 2-1-2) Aider à la mise aux normes des bâtiments d'élevage.
- 2-1-3) Aider au développement des ressources locales (exploitation de marnes, ...) et à la mise en place d'équipements destinés à l'irrigation (travaux de renforcement des digues de l'étang de la Grand Rue,...).
- 2-1-4) Aider à la mise en place de CUMA.
- 2-1-5) Aider au développement des productions à forte valeur ajoutée.

2-2) Protéger et améliorer l'Environnement **P.71**

- 2-2-1) Maîtriser l'assainissement.

- 2-2-1-1) Accompagner le développement de l'assainissement autonome.
- 2-2-1-2) Encourager les particuliers à procéder aux travaux de branchement sur des dispositifs collectifs ou semi-collectifs.
- 2-2-1-3) Aider les particuliers à réaliser des travaux de mise aux normes pour l'assainissement individuel.

2-2-2) Maîtriser la ressource en eau potable.

- 2-2-2-1) Améliorer la qualité de l'eau.

2-2-3) Valoriser les déchets.

- 2-2-3-1) Aider à la mise en place à l'échelle du Pays d'une plateforme de valorisation des déchets verts.

2-2-4) Entretien le paysage.

- 2-2-4-1) Aider à la création et à l'entretien des chemins ruraux et de randonnées, des fossés, des berges de la Loire et des rivières.

2-3) Améliorer l'environnement bâti et organiser la matrice du foncier

P.73

- 2-3-1) Améliorer l'aspect paysager des entrées de bourg.
- 2-3-2) Poursuivre l'enfouissement des réseaux.
- 2-3-3) Encourager les opérations de ravalement de façades.
- 2-3-4) Aider à la mise en place de documents d'urbanisme et/ou de planification.

2-4) Maintenir les services de proximité

P.74

- 2-4-1) Aménager des points d'accueil pour les divers organismes liés à l'emploi, la formation, la santé, la prévention,...
- 2-4-2) Aider à l'amélioration et à la diversification des services du centre hospitalier de Gien.

AXE 3 : DEVELOPPER LA FORMATION ET LES EMPLOIS

P.76

1 - SOUTENIR LES ACTIONS EDUCATIVES, DE FORMATION, ET AIDER A L'INSERTION DES JEUNES

P.76

- 1-1) Développer les actions éducatives extrascolaires.
- 1-2) Développer les actions de formation classiques et supérieures.
- 1-3) Soutenir les centres de formation du Pays.
- 1-4) Faciliter l'accès à l'information des jeunes et du public en difficulté.

2 - DEVELOPPER LES EMPLOIS

P.78

2-1) Les emplois de proximité

- 2-1-1) Développer les chantiers-écoles.
- 2-1-2) Favoriser l'installation d'entreprises d'insertion sur le Pays.
- 2-1-3) Favoriser le recrutement « d'emplois verts ».
- 2-1-4) Développer les emplois de services auprès des personnes âgées et/ou handicapées.
- 2-1-5) Développer les emplois de services auprès de la petite enfance.
- 2-1-6) Mettre en place des éducateurs et animateurs sportifs sur le Pays.

2-2) Les emplois liés à l'économie locale

- 2-2-1) Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.
- 2-2-2) Développer les groupements d'employeurs.

AXE 4 : VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU PAYS

P.81

1 - METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

P.81

- 1-1) Favoriser la découverte du patrimoine fluvial et nautique.
- 1-2) Favoriser la découverte du patrimoine naturel.
- 1-3) Favoriser la mise en réseau des sites et monuments (par une signalétique homogène et cohérente).
- 1-4) Favoriser le développement d'animations, de manifestations culturelles et de loisirs.
- 1-5) Améliorer l'accès à ce patrimoine.

1-6) Aider à la restauration du patrimoine, et à la mise en valeur des édifices religieux et civils.

2 - RENFORCER LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT P.83

- 2-1) Elaborer avec les professionnels un plan d'ensemble afin de répondre aux différentes demandes d'hébergement.
- 2-2) Aider les investissements sur les structures d'hébergement (gîtes ruraux, hôtellerie, camping,...).

3 - DEVELOPPER L'AGRI-TOURISME P.84

- 3-1) Aider les investissements sur l'accueil et l'hébergement à la ferme.
- 3-2) Aider à la valorisation des produits fermiers (label « Bienvenue à la ferme ») et à l'organisation de circuits courts de vente.

4 - DEVELOPPER LE TOURISME DE LOISIRS P.85

- 4-1) Favoriser la création et/ou l'aménagement des bases et aires de loisirs.
- 4-2) Favoriser la création d'aires de jeux sur les sites touristiques, d'hébergement, ou de visite.
- 4-3) Accompagner le projet régional « La Loire à vélo ».
- 4-4) Accompagner les projets innovants liés aux loisirs.

5 - PROMOUVOIR LE PATRIMOINE TOURISTIQUE, CULTUREL, ET DE LOISIRS

P.86

- 5-1) Favoriser la mise en place d'un outil de promotion et de communication.
- 5-2) Mettre en place une signalisation spécifique sur l'A77.
- 5-3) Organiser la concertation avec les régions voisines.
- 5-4) Créer et/ou moderniser les outils de communication et de promotion du patrimoine.

6 - DIVERSIFIER L'OFFRE P.87

- 6-1) Aider à la création de circuits à thème.

CONCLUSION P.88

1ère PARTIE : CADRAGE GENERAL

1 - LA DEMARCHE VERS LA CONSTITUTION DU PAYS

Depuis de nombreuses années les élus du Giennois se sont regroupés au sein de structures intercommunales pour faire face aux déséquilibres sociaux et économiques de leur territoire.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 a institué la notion de « Pays ». Il s'agit d'un territoire « présentant une cohérence géographique, culturelle, économique et sociale ». Le Pays constitue le cadre d'un projet de développement local.

Cependant, la Région n'attend pas cette loi pour définir sa propre politique des Pays. Le 19 décembre 1994, l'assemblée régionale met en place les « Contrats de Pays ». Le règlement d'application est approuvé le 12 mars 1995 .

Des moyens financiers importants sont engagés. Conscients de cette opportunité, les élus des 31 communes, ainsi que les conseillers généraux, se réunissent en juin 1996 pour adhérer à cette procédure contractuelle qu'est la politique des Pays.

Le 11 juin 1996, le Syndicat Intercommunal du Pays est créé . Il regroupe 3 cantons, 31 communes et 45000 habitants.

Un cahier de candidature est rédigé et soumis au Conseil Régional qui l'approuve en commission permanente du 11 octobre 1996. Le Conseil Général en avait fait de même le 13 septembre 1996.

Dans le cadre de la loi d'orientation du 4 février 1995 instituant la notion de Pays, le « Pays Giennois » a présenté un dossier à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale présidée par le Préfet du Loiret, qui a reconnu le 5 novembre 1996, le « Pays Giennois » comme « Pays d'Etat ».

La rapidité de constitution du syndicat de Pays prouve, à elle seule, la volonté des élus locaux de mener en commun une politique d'aménagement du territoire cohérente.

Le Pays a mis en place **6 commissions** présidées chacune par un élu local :

- Aménagement rural, Agriculture,
- Commerce et Artisanat,
- Industries, Voies de communications,
- Habitat, Urbanisme, Environnement,
- Services de proximité,
- Tourisme, Culture, Loisirs.

Ces Commissions ont pour objet d'établir un diagnostic, de déterminer les grandes orientations du Pays en terme d'aménagement et par la suite, de suivre les projets.

Afin d'approfondir et d'enrichir la réflexion des élus, des études ont été commandées sur la requalification des zones d'activités existantes, sur l'implantation d'une nouvelle zone sur le Pays, et sur la stratégie à suivre en matière de logements.

Les milieux associatifs et socioprofessionnels ont été invités aux différentes commissions. Un comité de réflexion a été constitué. Il a été associé au comité syndical du Pays du 23 avril 1997.

La Charte de Développement est donc l'aboutissement de l'ensemble de ces réflexions et des conclusions d'une partie des études constituant l'étape préliminaire à la signature d'un Contrat de Pays avec la Région. Elle présente un état des lieux du Pays Giennois et détermine les axes d'actions prioritaires retenus.

2 - PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PAYS GIENNOIS

2-1) La Situation géographique du Pays et son identité

Le pays Giennois repose sur le regroupement de **31 communes**, représentant environ **44280 habitants** (1990), et sur un bassin d'emploi de 27000 actifs.

Le périmètre du Pays englobe l'intégralité des **3 cantons** suivants :

Canton de Gien : 11 Communes.

Canton de Briare : 14 Communes.

Canton de Châtillon-sur-Loire : 6 Communes.

Le Giennois représente un trait d'union entre petites unités naturelles qui se rattachent à la Sologne, à l'Orléanais, au Berry et à la Puisaye.

Situés en région Centre, à l'extrémité **Sud-Est du Département du Loiret**, ces trois cantons se trouvent limitrophes de trois départements appartenant à deux régions différentes :

- le Cher au Sud : région Centre,

- l'Yonne et la Nièvre à l'Est : région de la Bourgogne.

Le Pays est distant de 150 km du Sud de Paris et de 70 km de l'Est d'Orléans.

Il est pénalisé par une situation géographique excentrée. Il est constitué de trois entités qui ont été façonnées par l'histoire administrative et industrielle et par la géographie. On trouve cependant une unicité dans les mentalités, la nature du territoire et son mode d'exploitation, les problèmes communs à résoudre. Il bénéficie globalement de l'interactivité qui s'est créée entre ces différentes entités. Le Pays souffre de déséquilibres internes que les évolutions récentes de la démographie et de l'économie soulignent. Les cantons de Briare et Châtillon-sur-Loire sont plus particulièrement défavorisés. Les statistiques sur : densité et croissance de la population, niveau de qualification de la main-d'oeuvre, état et niveau d'occupation des logements le montrent. Dans tous ces domaines, ces deux cantons sont éloignés de la moyenne départementale.

Différents éléments permettent de vérifier que le territoire présente une certaine cohérence géographique.

Le bassin d'emploi constitue une unité pour le marché du travail. La grande majorité de la population active réside et travaille à l'intérieur de cette zone. Le bassin de recrutement de main-d'oeuvre, englobe ces trois cantons ainsi que ceux d'Ouzouer-sur-Loire et de Sully.

Le bassin d'habitat désigne la zone du marché au logement et s'établit à partir de l'étude des déplacements domicile-travail. Il recoupe ce territoire et intègre des communes des deux cantons cités précédemment.

L'attraction de l'agglomération orléanaise, montargoise et de la région parisienne est limitée mais à tendance à s'accroître.

Les entités naturelles (le Berry et la Puisaye) présentent une certaine unité, notamment par leur paysage.

Ainsi le périmètre retenu pour constituer le Pays Giennois témoigne-t-il d'une certaine cohérence et recouvre-t-il un ensemble de communes qui présentent des caractéristiques voisines.

On doit cependant signaler, et éventuellement regretter, que des obstacles d'ordre administratif aient empêché l'élargissement du périmètre pour le faire effectivement correspondre à la notion de Pays telle que proposée par la « loi sur l'aménagement du territoire ». Mais cela aurait supposé de pouvoir s'affranchir de la limite régionale, car certaines des communes du Pays « fonctionnent » avec la Région Bourgogne voisine.

De la même façon certaines communes des cantons de Sully et Ouzouer-sur-Loire auraient pu appartenir au Pays, mais elles ont choisi d'être candidates à cette procédure avec d'autres EPCI (SIARSOL pour Sully, SIARCOFOR pour Ouzouer-sur-Loire).

2-2) Les solidarités intercommunales

Les solidarités intercommunales sont bien antérieures au Contrat de Pays. En effet, le périmètre du Contrat de Pays englobe des Communes appartenant à diverses structures intercommunales de développement et d'aménagement. Les plus anciens liens d'intercommunalité remontent aux années 50.

Toutes les Communes du Canton de Châtillon-sur-Loire appartiennent au **SIVOM**, celles du Canton de Briare au **SIPACOB**, les 20 communes des cantons de Briare et Châtillon-sur-Loire au **SARBPL**, et celles du Canton de Gien (à l'exception de 3 Communes) au **District** de Gien.

Les vocations de ces syndicats intercommunaux sont diverses (voirie, gestion de l'eau, transport, aménagement, assainissement, incendie,...), et se recoupent parfois.

Une seule structure regroupe à ce jour l'ensemble des Communes des 3 Cantons : Le Syndicat de collecte des ordures ménagères (SMICTOM) qui rayonne d'ailleurs beaucoup plus largement que sur ce Pays.

Parmi les **évolutions prochaines**, il est à noter que la commune des Choux fera prochainement partie intégrante du District de Gien, et qu'une réflexion est menée avec les Communes du SIPACOB afin qu'elles se regroupent au sein d'une **Communauté de Communes**.

Communes/ Structures Intercommunales	DISTRICT	SMICTOM	SIVOM	SIPACOB	SARBPL	SABL	Syndicat des Eaux	Syndicats d'adduction en eau potable	Syndicat mixte d'amgt et d'exploit. de l'aérodrome
ADON		X		X	X				
AUTRY-le-CHATEL		X	X		X				
BATILLY-en-PUISAYE		X		X	X			O	
BEAULIEU		X	X		X	X			
BOISMORAND		X							
BONNY-SUR-LOIRE		X		X	X	X		X	
BRETEAU		X		X	X				
BRIARE		X		X	X	X			X
BUSSIERE (la)		X		X	X				
CERNOY-en-BERRY		X	X		X				
CHÂTILLON-sur-LOIRE		X	X		X	X			X
CHAMPOULET		X		X	X				
CHOUX (les)	le1/01/98	X							
COULLONS	X	X							
DAMMARIE/PUISAYE		X		X	X			O	
ESCRIGNELLES		X		X	X			Z	
FAVERELLES		X		X	X			O	
FEINS-en-GATINAIS		X		X	X			Z	
GIEN	X	X							X
LANGESSE		X							
LE MOULINETs/rsOLIN		X							
NEVOY	X	X							
OUSSON-sur-LOIRE		X		X	X	X		X	
OUZOUER-sur-TREZEE		X		X	X				
PIERREFITTE-es-BOIS		X	X		X				
POILLY-lez-GIEN	X	X							
St-BRISSON	X	X					X		
St-FIRMIN-sur-LOIRE		X	X		X	X			
St-GONDON	X	X							
St-MARTIN-sur-OCRE	X	X					X		
THOU		X		X	X			O	
Autres cantons		X							

SMICTOM : Syndicat Mixte Central de Traitement des Déchets des régions de Gien et Châteauneuf-sur-L.

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Châtillon-sur-L.

SIPACOB : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Communes du Canton de Briare.

SARBPL : Syndicat mixte d'Aménagement Rural du Berry et de la Puisaye du Loiret.

SABL : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bords de Loire.

Source : SIPG (Fév. 1997).

LES PRINCIPALES VOCATIONS INTERCOMMUNALES DANS LE PAYS GIENNOIS (hors coopération scolaire en RPI).

Vocations/ Structures Intercommunales	DISTRICT	SMICTOM	SIVOM	SIPACOB	SARBPL	SABL	Syndicat inter.en eau potable	Syndicat inter.en eau potable	Syndicat inter.en eau potable	Synd. des Eaux	Syndicat mixte d'amgt et d'exploit. de l'aérodrome
Date de création	13.07.72	19.05.94.	2.04.72	22.05.62	16.09.76	20.03.62	5.03.57	1.08.63	24.03.67	4.06.75	13.09.85
Siège (mairie)	Gien	Gien	Châtillon	Briare	Briare	Briare	Bonny-s/r-L.	Thou	Escrignelles	St-Brisson	Briare
Vocations											
Voirie			X	X							
Scolaire 2d degré	X			X							
Aménagement,urbanis.,Développement	X		X	X	X						
Exploitation d'équipement (scolaire,sportif,culturel,sanitaire et social)			X								
Gestion centre de secours contre l'incendie	X										
Aménagement, exploitation de l'aérodrome											X
Entretien drainages et émissaires				X							
Assainissement	X										
Gestion et exploitation du réseau d'eau potable							X	X		X	
Mise en valeur des bords de Loire						X					
Collecte ordures ménagères et exploitation de la nouvelle usine d'incinération		X									
Transport scolaire	X		X	X							
Transport inter-urbain	X										
Service logement	X										
Gestion des logements foyers				X							
Gestion du secrétariat intercommunal				X							
Economique et emploi	X										
Portage des repas à domicile	X										
Culturelle	X										
Nombre de communes concernées	7	31	6	14	20	6	2	4	2	2	3

Source : SIPG (Fév. 1997).

3 - LA POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3-1) Le bilan des principales politiques régionales antérieures

Un bilan rapide des politiques d'aménagement et de développement dans lesquelles se sont impliquées les communes révèle que le Pays est l'aboutissement d'une vingtaine d'années de réflexions communes.

Dès les années 70, certaines communes du Pays ont adhéré à des politiques régionales à travers les P.A.R. (Plan d'Aménagement Rural).

3-1-1) Les C.R.A.R. (Contrat Régional d'Aménagement Rural).

Sur le secteur géographique du Pays, **deux C.R.A.R.** ont été mis en place. Le premier sur **l'ensemble** du **canton de Châtillon-sur-Loire**, qui, de 1977 à 1979, a reçu environ 1,5 millions de francs de subventions de la Région Centre et du Conseil Général ; 70% de ces aides ont été consacrés à la construction d'un centre social (38,4% des aides) à Châtillon-sur-Loire, et à des travaux d'assainissement (32,10%) sur la commune de St Firmin.

Le second, celui du **canton de Briare** (sauf la ville de Briare) a bénéficié entre 1977 et 1979 d'un peu plus de 2,8 millions de francs de subventions de la Région Centre (64% du total) et du Conseil Général (36%). Un peu plus de 61% de ces aides ont été consacrés aux travaux hydrauliques (soit 33,6% de l'ensemble des aides), à l'adduction d'eau (Escrignelles-Feins) et aux travaux d'assainissement (Ousson-sur-Loire).

BILAN DE L'OPERATION CRAR DANS LE CANTON DE BRIARE

Communes	Opérations	Montant des travaux réalisés	Subventions (Département, Région)
Breteau	Acquisitions foncières	12 000,00	7 800,00
Escrignelles	Acquisitions foncières	50 000,00	32 500,00
La Bussière	Salle polyvalente	320 000,00	16 900,00
Escrignelles/Feins	Tvx adduction d'eau	250 000,00	162 500,00
Ousson/Loire	Tvx assainissement	990 000,00	643 500,00
Ouzouer/Trézee	Tvx éclairage public	82 000,00	53 000,00
	Tvx Mairie, Foyer jeunes	138 000,00	90 000,00
	Améngt Plateau sportif	130 000,00	84 500,00
Adon	Plan d'eau, Plateau sportif	250 000,00	162 500,00
Trvx hydraulique	tranche n°1	740 000,00	481 000,00
	tranche n°2	910 000,00	489 125,00
Bonny/Loire	Centre Communal	1 253 000,00	342 600,00
Faverelles	Ctre animation Culturelle	250 000,00	162 500,00
Source: SIPACOB	TOTAL	5 842 959,00	2 880 525,00

BILAN DE L'OPERATION CRAR DANS LE CANTON DE CHATILLON-SUR-LOIRE

Communes	Opérations	Montant des travaux réalisés	Subventions (Département, Région)
Autry-le-Châtel	Réserves foncières	210 139,94	75 000,00
Beaulieu/Loire	Réserves foncières, Place Eglise	220 158,76	156 000,00
Cernoy-en-Berry	Camping, Plateau sportif	221 477,24	150 000,00
Châtillon/Loire	Salle des fêtes	1 820 366,88	500 960,00
Pierrefitte-es-Bois	Plan d'eau	135 125,99	78 000,00
Saint-Firmin/Loire	Assainissement Bourg	1 132 794,22	600 040,00
Source : SIVOM	TOTAL	3 740 063,03	1 560 000,00

3-1-2) Les Villes Moyennes Régionales

La ville de Briare a bénéficié entre 1979 et 1981 de la procédure d'aménagement « Ville Moyenne Régionale ».

Le dossier retenu comprenait 3 objectifs :

- améliorer les entrées de ville (aménagement des accotements de la RN 7 et du CD 952; aménagement des abords des carrefours de la RN 7) ;
- réaménager le centre ville (aménagement de la place de la République, aménagement du champ de foire, réhabilitation/rénovation du centre ville) ;
- aménager les espaces liés à l'eau (aménagement des gares d'eau et de ses abords, aménagement des abords du Pont Canal).

Un quatrième objectif n'avait pas été retenu au pré-dossier et concernait l'aménagement de la forêt de Trousse-Bois. Cette action fut retenue au dossier de réalisation.

Le montant global des travaux s'élevait à 3.224.000 Francs, dont 50% pris en charge par la ville de Briare. Le reste fut subventionné par le département du Loiret (15%) et l'Etablissement Public Régional (35%).

La ville de Gien a elle aussi bénéficié de cette procédure en 1977. La principale action fut la réalisation du Centre Anne de Beaujeu.

3-1-3) Les C.R.I.L. (Contrat Régional d'Initiative locale)

Le territoire du Pays n'est que partiellement couvert par un C.R.I.L. : le **C.R.I.L. de la Puisaye** qui regroupe les cantons de Briare et Châtillon-sur-Loire à l'Est du Pays. Il englobe 20 communes, et a été signé le 26 mai 1990.

Ce C.R.I.L. est terminé depuis Mai 1994. Il a utilisé 10,3 des 13,4 MF d'aides régionales qui lui étaient réservées soit un taux de réalisation de 77%. Le programme de ce C.R.I.L. a mis l'accent sur 2 volets :

- le tourisme qui a bénéficié de près de la moitié des crédits engagés.
- l'agriculture : 25% des crédits engagés.

Les **opérations majeures** de ce C.R.I.L. auront concerné l'activité liée au **tourisme fluvial** sur le canal de Briare :

- travaux d'aménagement du Port de Plaisance de Briare et des espaces publics environnants ;
- travaux de restauration de l'usine élévatoire de Briare .

Il faut ajouter à cela, un programme d'irrigation agricole par pompage de l'eau du Canal, et des aides privées pour l'activité agricole et les gîtes ruraux.

Des aides ont été accordées à la commune de Bonny-sur-Loire pour la réalisation d'une Maison de Pays à vocation d'accueil et d'information touristiques, ainsi qu'à la commune d'Ouzouer-sur-Trézée pour la réalisation d'une halte nautique pour les plaisanciers du canal. Il est à noter que le canton de Gien n'a été impliqué dans aucune de ces deux procédures régionales (C.R.A.R., C.R.I.L.).

3-2) Les principales politiques régionales en cours

3-2-1) La politique des « Coeurs de Village »

Depuis 1984, la politique « Coeur de Village » mise en place par la région Centre et qui se poursuit aujourd'hui, a permis à 19 communes du Pays de bénéficier de subventions pour l'aménagement d'espaces publics, pour la réalisation de logements sociaux et pour la création de locaux socioculturels (ces derniers ne sont plus subventionnés depuis octobre 1995).

3-2-2) Le projet de contrat Région-Ville pour Gien

Dans le cadre de la politique régionale de soutien aux villes moyennes, la ville de Gien présentera au début du second semestre 97, à la Région Centre, un projet urbain Gien-Arrabloy.

Trois **thèmes prioritaires** ont été retenus par la ville au titre du contrat Région-Ville :

- recomposer le Centre Ville.

Il s'agit d'étendre l'hyper-centre vers l'ouest de la ville ; de développer l'offre en logements ; de réaménager les espaces publics et les requalifier ; d'améliorer la circulation et le stationnement ; et de revitaliser le commerce. La subvention régionale sollicitée au titre du contrat pour ces opérations est de 1,5MF.

- terminer et structurer le quartier Nord .

Il s'agit dans ce secteur de compléter et hiérarchiser la trame viaire et la « paysager » ; de terminer la Z.A.C. de Cuiry en cohérence avec la Z.A.C. des Montoires et la réalisation de la future déviation, et de paysager le quartier. La subvention régionale sollicitée au titre du contrat pour ces opérations est de 0,5MF.

- terminer et structurer le quartier Est .

Il s'agit de recomposer le Centre de ce quartier, de recomposer la cité des Champs de la Ville, et d'améliorer le paysage urbain du quartier. La subvention régionale sollicitée au titre du Contrat est de 1,5MF.

Au total les subventions sollicitées auprès de la Région Centre pour ce contrat Région/Ville se montent à 3,5MF.

Ce projet urbain s'intègre parfaitement au projet global de développement du Pays proposé à travers la Charte de Développement. La ville de Gien en affirmant la prééminence de son centre ville sur les autres entités urbaines servira de moteur pour le développement de l'ensemble du Pays.

Il faut de plus envisager le positionnement de Gien, comme pôle de la micro région en complémentarité avec Briare, ceci dans une optique de développement intercommunal lié à l'existence du Pays.

En effet pour répondre aux besoins des populations, le scénario de développement s'appuie sur la complémentarité Gien-Briare, et suppose que le bipôle rayonne sur l'ensemble du Pays. A ce titre diverses opérations d'aménagement doivent être envisagées dans un cadre intercommunal.

→ Depuis de très nombreuses années, les élus du Pays ont pris l'habitude de travailler ensemble, en se groupant notamment au sein de structures intercommunales. Actuellement seules 4 communes du Pays restent isolées. On note par ailleurs une volonté d'aller plus loin dans l'intercommunalité, à travers notamment la création future sur le Pays d'une Communauté de Communes.

Le travail des commissions et la naissance des projets confirment cette volonté de développer l'intercommunalité.

2ème PARTIE : LES ELEMENTS CLES DU DIAGNOSTIC

1 - LA POPULATION

La population constitue le principal capital de développement d'un territoire, puisque l'enjeu du développement local est bien d'améliorer les conditions de vie et d'accueil sur un secteur donné, et de répondre aux besoins des habitants en matière d'emplois et de services. Aussi, la connaissance de sa structure, de son évolution et de ses mouvements est-elle indispensable pour toute élaboration de stratégie à long terme de développement du territoire.

Le Pays Giennois comptait en 1990, **44281 habitants** soit 8% de la population du Département .
Cette **population est inégalement répartie sur le territoire** , et chaque canton a une réalité démographique propre.

1-1) Répartition spatiale de la population au sein du Giennois

Sur les 31 communes recensées, 20 ont moins de 1000 habitants dont 14 moins de 500 habitants, et 11 communes comportent plus de 1000 habitants :

- **Gien** principal pôle urbain du territoire regroupe 37% des habitants du Pays, soit 17140 habitants en 1995 ;
- **Briare** avec 6550 habitants en 1995 (14% du secteur) est la deuxième ville du Giennois.

Ces **deux pôles abritent** donc **plus de la moitié de la population** du Giennois : 23 690 habitants, soit 51% de la population du Pays. Autour de ce bi-pôle gravitent :

- des communes périphériques effectuant de nombreux échanges avec les villes centres ;
- un grand nombre de communes à dominante rurale ;

Le territoire Giennois a encore un **caractère rural prononcé**. La densité de population sur le Giennois est de 46 habitants/km². Entre 1982 et 1990, cette densité au km² a progressé de 2,3 (hab/km²) sur le Pays, mais reste très inférieure à la moyenne départementale qui est de 86 hab/km².

Cette forte différence s'explique par **un taux de ruralité très élevé** :

43,1% dans le Giennois contre 27,1% pour le Loiret (INSEE 1990). Ce taux de ruralité est variable selon les cantons. Il est très prononcé sur le canton de Briare (48,1%), mais encore plus sur celui de Châtillon-sur-Loire (57,2%). Ces données montrent le caractère très rural de ces deux cantons à l'inverse de celui de Gien (23,9%) dont le taux est inférieur à la moyenne départementale.

1-2) L'évolution démographique

En 20 ans le territoire a gagné plus de 7300 habitants, soit **une croissance de 1,6% par an**. Cette évolution globale occulte d'importantes disparités dans le temps et dans l'espace. L'ensemble des cantons a connu un accroissement pendant la période 1975/1995, mais des disparités endogènes sont apparues :

- le **canton de Gien** affirme son **dynamisme démographique** : toutes les communes gagnent des habitants depuis 1982.

- les **cantons de Briare et Châtillon-sur-Loire stagnent** : le dépérissement est particulièrement visible dans les communes rurales situées à l'Est et au Sud du Pays. Toutefois, un léger gain de population apparaît sur 3 communes rurales pendant la période 1982/1995, sans doute lié à la mise en place d'une politique de logement communale. Depuis 1990, la population augmente régulièrement à Beaulieu-sur-Loire, dont l'indice de jeunesse est favorable au regard de certaines communes du canton.

1-3) Les mouvements démographiques

Le **mouvement naturel** (naissances-décès) **reste négatif** sur les **cantons de Briare** (- 0,20%) et **Châtillon-sur-Loire** (- 0,26%) pour 1994 et par rapport au recensement de 1990. Le solde, quand il se traduit par un excédent de naissances, comme sur le canton de Gien (+ 0,44%) permet de renouveler et de rajeunir la population. Mais le maintien de ce solde dépend étroitement du maintien sur place des ménages en âge de procréer, d'où la nécessité d'un solde migratoire positif. Ce **solde migratoire** (arrivées-départs) est **négatif** (- 0,37%) sur le **canton de Châtillon-sur-Loire**, et tout juste positif sur les deux autres cantons du Pays.

On constate **une tendance au vieillissement de la population giennoise** (et départ des jeunes : formation, emploi,...) au regard de la situation départementale, mais des **disparités intercantionales** subsistent :

- le **canton de Gien maintient un indice de jeunesse** favorable (1,28) même si celui-ci est inférieur à la moyenne départementale (1,40),
- le **canton de Briare** accueille autant de jeunes que de personnes âgées,
- quant au **canton de Châtillon-sur-Loire**, il se distingue par un **fort taux de personnes âgées** : 30% de sa population a plus de 60 ans (moyenne départementale : 20%).

On constate sur le Pays **une situation démographique très contrastée** entre l'Est et l'Ouest du territoire. Un axe Feins-en-Gâtinais/Autry-le-Châtel symbolise la coupure de ce territoire avec :

- à l'Ouest, les communes dynamiques et plus jeunes,
- à l'Est, les communes vieillissantes et qui stagnent.

Ces considérations démographiques seront à prendre en compte pour l'élaboration et le choix d'une politique du logement.

SYNTHESE

(POPULATION)

FRAGILITE ACTUELLE

⇒ La population du Giennois est inégalement répartie sur le territoire.
⇒ La densité reste inférieure à la moyenne départementale et le taux de ruralité très supérieur.
⇒ La population giennoise vieillit, surtout dans le canton de Châtillon, et à l'Est du Pays.



RISQUES DE DEGRADATION

⇒ Vacance des logements.
⇒ Désertification en termes de population et de services.



LES DEFIS DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

ACCUEIL DE LA POPULATION AU SEIN DU PAYS GIENNOIS (renforcer l'attractivité du territoire)

⇒ L'objectif de la Charte est de renforcer l'attractivité du territoire afin de prévoir l'accueil de nouvelles populations dans les meilleures conditions et offrir aux habitants actuels des conditions de vie conformes à leur attente.



ORIENTATIONS

⇒ Créer une dynamique en matière d'habitat.
⇒ Améliorer le degré et la qualité des services à la population.
⇒ Préserver un environnement de qualité.

DYNAMIQUE LOCALE

⇒ Une croissance démographique de 1,6%/an depuis 1975.
⇒ 2 villes pôles dont l'attractivité fixe la population.
⇒ Dynamisme démographique du canton de Gien et de son chef-lieu.



POTENTIALITES A VALORISER

⇒ Mouvement démographique positif sur certains pôles de croissance.
⇒ Un pôle urbain attractif dans chaque canton.



2 - LA RESSOURCE HUMAINE : LA POPULATION ACTIVE

La population active disponible comprend les actifs ayant un emploi (salariés et non salariés) ainsi que les chômeurs (et les militaires du contingent). Cet indicateur du marché de l'emploi a des incidences directes sur la vie locale.

2-1) La population active

La population active au sein de la population totale du secteur est faible comparée aux niveaux départemental et national : 53% contre respectivement 57% et 55%.

Ainsi, un peu plus d'un Giennois sur deux a une activité. Imputable notamment à la prolongation du temps consacré aux études, à l'avancement de l'âge de la retraite, aux effets de la démographie, la population active régresse en valeur relative (par rapport à la population totale) malgré son accroissement en nombre (accroissement dû à l'arrivée nombreuse en âge de travailler des générations d'après-guerre et à l'activité professionnelle des femmes).

La situation de l'emploi demeure précaire .

En 1990, le taux de chômage (9%) du Pays était équivalent à l'ensemble du Département et bien moindre que le taux national.

Pour 1994, le bassin d'emploi du Giennois connaît un taux de chômage de 12,6% soit un peu plus élevé que la moyenne départementale (11,6%). Cette tendance a dû se confirmer depuis.

A l'échelle du Pays, le nombre de chômeurs a légèrement augmenté (+ 1,8%), entre 1995 et 1996, mais il a diminué de - 15,7% sur la période 1994 - 1996.

En 1996, il y avait **2287 chômeurs** sur le Pays Giennois, avec **une répartition inégale** selon les cantons, le canton de Gien dénombrant le plus de chômeurs.

Les **jeunes** sont parmi **les plus touchés** : 25% des chômeurs du Pays ont moins de 25 ans. Les plus de 50 ans (13,8%) sont avec les femmes une catégorie également très touchée.

La situation de précarité de certains habitants du Giennois se manifeste également à travers le nombre de **bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion** . A la fin 1996, ils étaient **854 sur le Pays** dont 65% sur le canton de Gien.

Le taux d'emploi du Giennois paraît **favorable** puisque nous arrivons à un résultat proche de 1, soit autant d'emplois offerts (16000) que d'actifs présents (17000). Le canton de Gien présente même un excédent d'emplois sur les actifs recensés (1,02), ce qui favorise les entrées de main-d'oeuvre provenant de l'extérieur du canton.

Le **taux de qualification** de la population active est **très faible** :

- 52% de la population Giennoise de plus de 15 ans n'ont soit aucun diplôme (33%) soit le niveau équivalent du certificat d'études primaires (19%) ;
- 25% affichent un niveau BEPC, BEP ou CAP ;
- seulement 14% ont le BAC ou plus.

Ces chiffres révèlent **un déficit en matière de formation** à différents niveaux sur le Pays Giennois.

2-2) Les secteurs d'emploi

La population active telle qu'elle a été définie permet d'analyser la part respective des différents secteurs d'emplois. Sur le Pays, on relève une surreprésentativité d'actifs dans deux secteurs :

- secteur secondaire : 34% (moyenne départementale 26%),
- secteur primaire : 9% (moyenne départementale 5%).

A l'inverse, alors que le secteur tertiaire emploie plus de 60% des actifs du Loiret, celui-ci n'emploie que 49% des actifs du Pays.

Ces tendances ne s'appliquent pas de façon homogène sur les 3 cantons du Pays :

- sur le canton de Gien, il est à noter une surreprésentativité de la catégorie socioprofessionnelle ouvrière (17,8% contre 15,4% pour le département). Ce canton possède un tissu industriel important.

- le canton de Briare se distingue par une surreprésentativité de deux catégories socioprofessionnelles : les artisans/commerçants et les ouvriers (18,4% contre 15,4% pour le département). Ce canton dispose d'un tissu artisanal, commercial et industriel relativement homogène. Parallèlement, la catégorie des retraités est très importante (24,5% contre 17% pour le Loiret).

- enfin, le canton de Châtillon-sur-Loire se distingue par une surreprésentativité des agriculteurs (même si le secteur agricole connaît une forte dégradation depuis 1982 dans ce canton) et dans une moindre mesure des artisans commerçants. Comme il a été remarqué pour le canton de Briare, la catégorie socioprofessionnelle des retraités a connu une progression importante depuis 1982 et dépasse de 10 points la moyenne départementale (27,3% des actifs contre 17%).

2-3) Les migrations alternantes de main-d'oeuvre

Dans une large proportion, **les flux d'actifs** des communes de référence **demeurent locaux** :

- **55% des actifs** ayant un emploi **travaillent dans leur commune de résidence**.
- pour 60% et plus des autres actifs ayant un emploi, les échanges s'effectuent au sein du bassin d'emploi giennois.
- **les sorties et entrées vers ou depuis l'Île de France demeurent marginales** bien qu'en croissance, et même au Nord de la Loire, secteur proche de l'agglomération parisienne par son réseau de transport en commun.

Pour une approche cantonale, on relèvera qu'entre 1982 et 1990 :

- sur le canton de Gien, le flux de main-d'oeuvre extérieure venant travailler sur le canton a progressé de manière plus conséquente (+ 9,5 points) que le flux d'habitants du canton allant travailler à l'extérieur (+ 6 points),
- sur le canton de Briare, le taux de sorties est supérieur au taux d'entrées mais leur progression est sensiblement similaire,
- sur le canton de Châtillon-sur-Loire, le taux de sorties est largement supérieur au taux d'entrées : plus d'un actif sur deux exerce une profession hors du canton.

SYNTHESE

(POPULATION ACTIVE)

FRAGILITE ACTUELLE

- ⇒ Un secteur primaire et secondaire important et une sous-représentativité du secteur tertiaire.
- ⇒ Absence de mobilité des jeunes.
- ⇒ Augmentation du chiffre du chômage notamment pour les moins de 25 ans et pour les femmes.
- ⇒ Faible taux de qualification et déficit de formation.



RISQUES DE DEGRADATION

- ⇒ Immobilisme et inertie d'une partie du territoire.
- ⇒ Exclusion sociale et professionnelle de certains publics.
- ⇒ Désertification d'une partie du territoire.



LES DEFIS DE L'EMPLOI

AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

- ⇒ L'Action à mener dans ce domaine peut se concevoir à un échelon plus large que les trois cantons.
- ⇒ L'objectif de la Charte est de créer un environnement favorable à la formation des jeunes, à leur devenir en fin de formation, à leur insertion professionnelle.
- ⇒ En parallèle, le soutien aux activités économiques locales constitue une priorité devant favoriser le potentiel d'emploi local.



ORIENTATIONS

- ⇒ Mise en réseau de l'information (offre d'emplois, stages, ...) et redistribution auprès des collectivités locales.
- ⇒ Développer les emplois de services auprès de la population.
- ⇒ Information et coordination des différents acteurs locaux en charge de la formation et de l'emploi.
- ⇒ Actions en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi (soutien scolaire, création de stages, mise en place de formations spécifiques sur le Pays).

DYNAMIQUE LOCALE

- ⇒ Les flux d'actifs demeurent locaux.
- ⇒ Un taux d'emploi favorable.



POTENTIALITES A VALORISER

- ⇒ Présence d'un réseau institutionnel en charge de la formation.



3 - LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE CADRE DE VIE

3-1 - LE LOGEMENT/L'HABITAT

L'habitat est lié à l'évolution démographique et aux problèmes de l'emploi. C'est une clé du développement du Territoire. Il joue un rôle essentiel dans l'appréciation des conditions de vie locale et de l'attractivité du Pays.

3-1-1) L'évolution du parc immobilier

De 1968 à 1983-85, le parc n'a cessé d'augmenter à un rythme croissant. Ceci s'explique par la conjoncture économique et les financements à l'habitat qui ont favorisé l'accession à la propriété par la construction neuve au détriment du parc ancien.

De plus la modification de la structure familiale (décohabitation, familles monoparentales,...) a fait naître de nouveaux besoins et a contribué à l'essor de la construction.

Durant cette période, le développement de la construction a été l'un des facteurs déterminants pour enrayer les départs de population, l'autre facteur étant évidemment l'emploi.

Depuis 1985 s'opère un **net ralentissement de la construction** surtout sur les cantons de Briare et encore plus sur celui de Châtillon-sur-Loire. Pour le canton de Gien, la construction décline à partir de 1991.

Pour la période 1994/95 le nombre de logements commencés a une évolution négative sur l'ensemble du Pays. Il est ainsi de :

- moins 21% sur le canton de Gien,
- moins 28% sur le canton de Briare,
- et moins 56% pour celui de Châtillon-sur-Loire.

Le nombre de logements construits par an est inférieur à la moyenne départementale.

Ceci s'explique pour partie par le fait que les modalités d'accession à la propriété ont évolué et peuvent désormais se faire par des acquisitions/améliorations, et non plus seulement par la construction.

Cette formule est d'autant plus utilisée que la conjoncture économique rend inaccessible à un certain nombre de ménages le projet de construire.

Ainsi, ce sont les opportunités d'achat, voire de location, et la qualité du cadre de vie qui vont devenir déterminants pour le maintien de la population.

3-1-2) Le mode d'utilisation du parc immobilier

Le Pays Giennois a un taux de **résidences principales inférieur au taux départemental** (79% du parc de logement contre 84,2%) : mais à l'inverse, les **taux de résidences secondaires** et de **logements vacants** (c'est à dire habitables mais non occupés, anciens ou neufs) sont globalement **supérieurs aux taux départementaux**.

Ainsi, l'on distingue deux cantons où le taux de résidence secondaire est largement supérieur à la moyenne départementale (9,8% en 1990). Il s'agit des cantons de Briare (13,3%) et surtout de celui de Châtillon-sur-Loire (20%). Ces taux sont toutefois en légère baisse depuis 1982. Ces deux cantons sont aussi ceux où le taux de ruralité est le plus élevé, et aussi supérieur à la moyenne départementale.

A l'inverse, le canton de Gien se distingue par un taux de résidence secondaire inférieur à la moyenne du département 7,3%.

Toutes les communes du secteur recensent des logements vacants sur leur territoire, avec des écarts selon les cantons dans la durée de vacance des logements et dans l'importance même de la vacance. Ainsi, le canton de Gien est celui qui dispose du plus faible taux de vacance de logements (8,9%).

A l'inverse, celui de Châtillon-sur-Loire dépasse les 12% juste derrière celui de Briare (19%). Le taux de logement vacant depuis plus de 3 ans représente dans toutes les Communes du Pays plus de 50% des logements vacants.

Le Pays **compte 10,15% de son parc de logement vacant** soit 3 points supérieurs à la moyenne départementale.

Les logements vacants sont nombreux dans les Communes rurales, sans équipements et souvent en déclin démographique, mais aussi au coeur des pôles urbains. Cette vacance s'explique par l'**ancienneté du parc** et par son **inconfort**, d'où abandon et difficulté ou impossibilité de le remettre sur le marché. Dans cet état, il ne correspond plus à une demande.

Il **existe** donc sur le Pays, un **réservoir de logements** dont la réhabilitation pourrait compenser la baisse de construction, et répondre en partie aux demandes de locatif (social ou non) du Pays.

3-1-3) Le logement social

Le **parc de logement social est présent de façon très inégale sur le territoire**. Il est plus important sur les cantons de Briare et Gien, représentant respectivement 20,5 et 23% des résidences principales (moyenne départementale : 18%). **Gien et Briare**, les deux villes-centres **concentrent 83% du parc**. Ce phénomène résulte de l'attitude passée de certaines communes peu enclines à offrir des logements sociaux. Toutefois, des communes rurales réalisent depuis quelques années de petites opérations intégrées au centre bourg, soit en logement neuf, soit dans le cadre d'une réhabilitation.

Ce **parc** est essentiellement **constitué de logements collectifs**, excepté pour le canton de Châtillon-sur-Loire où le locatif individuel prédomine (83% du parc).

Le parc locatif est ancien. En effet, 50% des logements ont été construits avant 1974 sur les cantons de Briare et surtout celui de Gien. De plus, seulement 113 logements sociaux ont été construits depuis 1990 sur le Pays.

Toutes les Communes du secteur **enregistrent des demandes de logements locatifs difficilement satisfaites**, de par l'absence de logements à louer, de par la difficulté pour une collectivité locale d'acquérir les logements vacants et inconfortables situés sur son territoire, de par le faible niveau de ressources des demandeurs, et enfin de par l'application du principe de construction limitée dans les communes non dotées de P.O.S..

3-1-4) Les réserves foncières

Le **Pays Giennois disposait en 1995 d'au moins 150 lots à bâtir** . Ces « réserves » sont réparties sur l'ensemble du Pays, avec toutefois une prédominance pour le canton de Gien, sur lequel l'on trouve également le prix moyen/m² le plus élevé du Pays 125,00 Frs/m² contre 88,00 Frs pour le canton de Briare, et 80,00 Frs pour celui de Châtillon-sur-Loire. Le **Pays Giennois dispose** de suffisamment **de réserves foncières** en lotissement pour accueillir de nouveaux habitants ou répondre à une demande locale. Le Pays offre un choix assez large sur la taille et le prix des parcelles, mais peut-être pas suffisamment varié, quant à la qualité des lots et du site.

Le logement demeure un problème majeur pour l'évolution du territoire . L'ensemble des données et des problèmes énoncés seront à prendre en considération dans le cadre d'une politique globale du logement.

SYNTHESE

(LOGEMENT, HABITAT DANS LE PAYS GIENNOIS)

FRAGILITE ACTUELLE

- ⇒ Demande en logements locatifs insatisfaite.
- ⇒ Nombreux logements vacants.
- ⇒ Net ralentissement de la construction depuis 1985.
- ⇒ Taux de résidence principale inférieur au taux départemental.



RISQUES DE DEGRADATION

- ⇒ Dégradation de l'état du bâti.
- ⇒ Dévitalisation de certaines communes ou canton (dépeuplement).



LES DEFIS DE LA QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL

RENFORCER LES CAPACITES RESIDENTIELLES

- ⇒ L'objectif de cette Charte est, par-delà la nécessité d'améliorer le confort des logements (OPAH), de mettre en oeuvre une politique globale de l'habitat qui devra renforcer les attraits du territoire pour encourager l'installation et le maintien des familles.



ORIENTATIONS

- ⇒ Connaître les réserves potentielles du territoire en termes d'accueil (P.L.H).
- ⇒ Traiter la vacance.
- ⇒ Améliorer le cadre bâti (opération façade, confort des logements (mise en place d'une OPAH)...).
- ⇒ Accompagner le logement par une amélioration du cadre de vie (enfouissement des réseaux, améliorer l'aspect paysager des entrées de bourg, paysagement des lotissements, ...).

DYNAMIQUE LOCALE

- ⇒ Amélioration du Parc de logements (OPAH 90-92, opération façade dans certaines communes).
- ⇒ Réserves foncières (lotissement), importantes sur tout le territoire.



POTENTIALITES A VALORISER

- ⇒ Importance du nombre de logements vacants.
- ⇒ Forte demande en locatif.



3-2 - L'ENVIRONNEMENT

3-2-1) Le Paysage

Si les hommes représentent une richesse, les paysages et les atouts naturels en sont une autre toute aussi majeure pour assurer l'environnement nécessaire au développement du territoire. Au-delà de la protection, la valorisation du paysage doit être un atout de développement.

Le **Giennois** représente un trait d'union entre petites unités naturelles qui se rattachent à la Sologne, à l'Orléanais, au Berry et à la Puisaye, et **forme une région fragile du département**. Ces différentes unités marquent encore le paysage, et on peut schématiquement diviser le territoire en 6 zones qui se succèdent d'Ouest en Est :

- la Sologne, pays des étangs et des territoires agricoles isolés par la forêt ;
- le Berry, pays de bocage ;
- le Val-de-Loire, paysage ouvert de cultures et de prairies encore inondables ;
- les derniers boisements de la forêt d'Orléans ;
- le plateau de Gien ;
- et la Puisaye qui comprend une zone de bocage avec des friches humides et des bois, et une zone de forêt avec de grands étangs, des prés bocagers et quelques friches.

Il **existe** au sein de ces unités **des richesses botaniques** de première importance encore mal connues et peu mises en valeur qui constituent à elles seules **un milieu d'une exceptionnelle qualité**.

De nombreuses **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ont été répertoriées sur le Pays.

En voici les principaux secteurs :

- **secteur Puisaye du Loiret**. Elle concerne les communes de Batilly-en-Puisaye, Breteau, Briare, Champoulet, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Thou. Plusieurs sites sur ce secteur (Etangs de la Grande Rue, de la Tuilerie,...) ont un intérêt faunistique, floristique, ornithologique et botanique.
- **secteur de la vallée de l'Aquiaine**. Elle concerne les communes de Coullons et St-Gondon. Plusieurs sites sur ce secteur ont un intérêt floristique et faunistique.
- **secteur de la forêt de St-Brisson et alentours**. Elle concerne les communes d'Autry-le-Châtel, Cernoy-en-Berry, Châtillon-sur-Loire, Poilly-lez-Gien, St-Brisson-sur-Loire, St-Firmin-sur-Loire, St-Martin-sur-Ocre. Plusieurs sites sur ce secteur ont un intérêt faunistique et floristique.
- **secteur de l'interfluve Loire - Canal de Briare**. Elle concerne les communes de Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Briare, Châtillon-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, St Firmin-sur-Loire. Plusieurs sites sur ce secteur ont un intérêt floristique, ornithologique et faunistique.

Une seule **Z.I.C.O** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) a été répertoriée sur le Pays.

Elle concerne les communes de Beaulieu-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire et Ousson-sur-Loire. Un vaste périmètre, entre ces communes, a un intérêt ornithologique.

Enfin deux espaces naturels bénéficient d'un « **arrêté préfectoral** » de conservation de biotope . Il s'agit des grèves de Châtillon-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire qui constituent un site de reproduction pour les sternes naines et pierregarins.

L'amélioration de l'image des paysages passe notamment par **l'entretien des 680 kilomètres de fossés** que les communes doivent nettoyer annuellement (coût estimé pour 1996 : 1.723.426 F) avec peu de moyens, et par la nécessité de créer plus de 30 kilomètres de nouveaux fossés.

3-2-2) L'Eau

La croissance régulière des besoins domestiques, industriels ou agricoles ainsi que l'exigence de qualité de plus en plus revendiquée posent le problème de la préservation de la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Il s'agit donc maintenant de gérer l'eau comme un bien de valeur économique et d'en assurer la protection.

■ Les eaux superficielles

Les cours d'eau sont peu nombreux. Orientés vers la Loire, ils sont **fragiles et irréguliers**. Ils souffrent d'un **défaut d'entretien des berges** et du lit, et connaissent **diverses pollutions**.

Ainsi, en 1995 :

- la Loire révélait une pollution due à l'eutrophisation (les algues sont présentes en grande quantité durant la période estivale) ;

- l'Aquiaulne révélait une pollution due à la présence d'ammoniaque. La qualité générale de ses eaux est moyenne mais tend à s'améliorer. Elle a, en effet, été longtemps considérée comme un point noir du Département.

- seule la Trézée présentait une qualité générale moyenne, avec de faibles concentrations en nitrates et phosphore. L'historique des analyses sur cette rivière montre une amélioration générale de la qualité de la rivière depuis 1993, la suppression de certains rejets se faisant nettement sentir.

■ L'eau potable

Le Giennois est alimenté en eau par des **ressources vulnérables**. Il s'agit principalement de la nappe de craie. Certains captages peuvent être en relation avec des écoulements de surface.

Les contrôles réguliers qui sont effectués montrent clairement les **problèmes croissants de la qualité de l'eau potable**.

Une des causes de pollution des nappes est l'accumulation de **nitrate**s dans l'eau.

Il existe aussi sur notre secteur une pollution chronique aux **pesticides** pour les forages de Gien et Briare, ainsi qu'une pollution **bactériologique** sur deux communes rurales alimentées par le même puits.

La distribution en eau potable sur le Pays est assurée soit par des organismes compétents (Lyonnaise des Eaux, SAUR), soit en régie communale. 14 communes restent isolées.

■ L'assainissement

- 21 communes ont un réseau d'assainissement collectif, du moins pour leur centre aggloméré.
- 2 communes sont raccordées à une station située sur une localité voisine.
- 55,5% de ces stations ont plus de 20 ans.
- Au total, **70% de la population du Pays est raccordée à une station** .

Le bilan sur l'état et le fonctionnement des stations d'épuration est variable avec des problèmes qui sont souvent la conséquence d'ouvrages de traitement et de collecte déficients.

De nouvelles stations d'épuration seront en service en 1997 pour la Bussière et Gien, et en 1999 pour Châtillon-sur-Loire et St-Brisson-sur-Loire.

→ **18 communes** du Pays **ne sont pas encore dotées de schéma d'assainissement** : 10 communes ont toutefois un dossier en cours d'élaboration. Pour les 8 dernières une démarche est engagée afin de le réaliser au plus vite, et de façon groupée.

L'absence de schémas d'assainissement est **un frein considérable à toute politique de développement** . En effet, la loi sur l'Eau de 1992 interdit, à court terme, toute construction dans les zones dépourvues d'un schéma d'assainissement.

La volonté des communes de réaliser ces schémas, et ceci dès avant le Contrat de Pays, permettra une meilleure appréhension et un meilleur contrôle de l'assainissement dans les zones rurales et urbaines.

3-2-3) Les Déchets

Concilier les intérêts du développement et le respect de l'environnement est un enjeu majeur pour les générations à venir. La nature a ses limites : trop lui donner, ou trop vite, provoque un déséquilibre des cycles naturels conduisant à un processus de dégradation rapide du milieu environnant. Ainsi, mieux gérer les déchets est donc l'un des volets clés de prévention de la qualité du cadre de vie.

Les **Communes du Pays** se sont **regroupées très tôt pour organiser l'élimination des ordures ménagères**. En 1970, elles se regroupent au sein du SMICTOM (syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères), lequel englobe les 3 cantons du Pays ainsi que celui de Châtillon-Coligny.

En 1994, est créé le SYCTOM (syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf-sur-Loire) qui regroupe le SMICTOM et le Syndicat Intercommunal des ordures ménagères de Châteauneuf-sur-Loire, soit un total de 102 communes.

Les ordures ménagères sont actuellement conduites à l'usine d'incinération d'Arrabloy construite en 1974. A l'heure actuelle, d'une part l'usine est saturée et, d'autre part, les installations ne correspondent plus aux directives sur la prévention de la pollution atmosphérique et le traitement des résidus d'incinération.

Une nouvelle usine est en construction à Arrabloy pour traiter les ordures ménagères de l'ensemble des communes du SYCTOM. L'ouverture est prévue pour le premier trimestre 1998. En principe le mode de traitement retenu est l'incinération avec valorisation énergétique.

Les ordures ménagères sont collectées par la CISE qui effectue :

- 1 passage par semaine sur 24 communes du Pays,
- 2 passages par semaine pour les communes de plus de 1200 habitants,
- 3 passages par semaine pour Gien et Briare.

La **collecte sélective**, mis à part celle du verre et des piles, est très **peu développée**. Des containers sont installés dans toutes les communes (1 container pour 300 habitants). Une étude est en cours afin de déterminer de nouvelles orientations pour améliorer la collecte sélective.

Le Pays dispose de 3 déchetteries (1 par canton).

Des bennes sont en plus régulièrement mises à la disposition des communes de moins de 1200 habitants et dans celles où il n'y a pas de déchetteries (sauf Briare et Gien).

Les déchets collectés sont soit incinérés, soit mis en décharge, soit conduits vers des centres de recyclage.

FREQUENTATION DES DECHETTERIES DU PAYS EN 1996

Fréquentation (nbre)	ARRABLOY	BONNY/LOIRE	CHATILLON/LOIRE
----------------------	----------	-------------	-----------------

Particuliers	n.r	9 606	8 992
Artisans	n.r	35	92
Source : CISE			

LA COLLECTE DES DECHETS DANS LES DECHETTERIES DU PAYS EN 1996

Déchets collectés (artisans et particuliers)	ARRABLOY	BONNY/LOIRE	CHATILLON/LOIRE
Encombrants (T)	1 560,30	449,40	596,51
Gravats (T)	1 858,04	369,75	659,57
Ferraille (T)	294,02	102,65	127,75
Verre (T)	31,30	2,07	24,25
Papiers (T)	65,33	34,77	41,80
Huile (T)	11 600	1 800	2 800
Médicaments (Kg)	350	103	152
Batteries (T)	10 240	5 460	3 348
Végétaux (T)	n.r	n.r	7
Source : CISE			

SYNTHESE

(ENVIRONNEMENT)

FRAGILITE ACTUELLE

- ⇒ Un paysage à entretenir (fossés, berges, ...).
- ⇒ Dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.
- ⇒ Des schémas d'assainissement à mettre en place.
- ⇒ Une collecte sélective des déchets peu développée.

DYNAMIQUE LOCALE

- ⇒ Z.N.I.E.F.F : répertoriées sur 4 secteurs du Pays.
- ⇒ Z.I.C.O : programme communautaire de protection de la faune et la flore sur un vaste périmètre du Pays.
- ⇒ « conservation de biotope » sur 2 communes.
- ⇒ Forte intercommunalité pour la collecte et la gestion des déchets.
- ⇒ Le plan départemental d'élimination des déchets suscite une réflexion intercommunale. Une étude sur la collecte sélective effectuée pour le SYCTOM est en cours.



RISQUES DE DEGRADATION

- ⇒ Un paysage qui pourrait se transformer en friche.
- ⇒ Un blocage de la construction, qui constitue un frein au développement communal.



POTENTIALITES A VALORISER

- ⇒ Le paysage constitue un capital de développement local en termes de tourisme (forêt, canal, Loire), d'économie (bois, chasse,...) et d'écologie.
- ⇒ Le traitement et la valorisation des déchets.



LES DEFIS DE LA QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL



PRESERVER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE

- ⇒ L'objectif de la Charte est de veiller à la prise en compte de l'environnement par une politique volontariste touchant à la valorisation du patrimoine naturel, à la protection des richesses naturelles, et à l'optimisation des moyens de gestion de l'eau et des déchets.



ORIENTATIONS



- ⇒ Réflexion globale et intercommunale pour la gestion et la valorisation des déchets.
- ⇒ Réflexion sur le cycle de l'eau (assainissement, eau potable,...).
- ⇒ Préservation et entretien du patrimoine naturel et du paysage.

3-3 - LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

Le ralentissement de la croissance économique lié à l'exode rural a mis en évidence les liens qui existent entre développement, territoire et services. Ceux-ci apparaissent de plus en plus comme un facteur de dynamisme, de cohésion sociale et d'identification du territoire.

3-3-1) Les équipements éducatifs

Pour la rentrée 1996-97, le tissu scolaire du Pays Giennois est composé de 42 écoles regroupant 177 classes de la maternelle au CM2, avec une prédominance pour le canton de Gien. La caractéristique principale de ces écoles rurales est d'être de petite taille (4 classes en moyenne) et de ne posséder que très peu de classes uniques.

Malgré une légère hausse de la population depuis 1982, **les effectifs scolaires tendent à diminuer** ces dernières années sur au moins la moitié des communes du Pays. Cette tendance risque de se poursuivre dans les années à venir.

Toutefois, la situation varie beaucoup d'une commune à l'autre, les communes rurales du canton de Châtillon-sur-Loire étant les plus touchées.

La menace de fermeture d'un certain nombre de classes est toujours présente, notamment sur la partie sud du territoire, ce qui peut conduire à terme à la fermeture d'écoles. Ainsi, près d'une commune sur deux connaît-elle une évolution négative de ses effectifs.

Des regroupements pédagogiques concentrés (R.P.C) accueillent les communes sans écoles (ex : Bonny-sur-Loire accueille les enfants des communes de Batilly-en-Puisaye et Dammarie-en-Puisaye). Des liens existent avec des communes hors Pays : (ex: Varennes Changy accueille des enfants du Moulinet-sur-Solin). De plus, pour faire face aux évolutions socio-économiques et maintenir la répartition spatiale des établissements, de nombreux regroupements pédagogiques dispersés se sont créés sur l'ensemble du territoire (ex: Cernoy-en-Berry/Pierrefitte-ès-Bois).

	Nombre de classes par canton (rentrée 1996)
GIEN	112
BRIARE	40
CHATILLON-SUR-LOIRE	25

Les effectifs des collèges se maintiennent. Les établissements fonctionnent selon des périmètres de recrutement déterminés officiellement par l'Education Nationale.

Le Pays Giennois dispose de deux lycées à Gien dans lequel est intégré depuis peu une section d'enseignement professionnel, et d'un lycée professionnel situé à Briare. Pour ce dernier, il serait urgent de remettre en conformité l'ensemble des bâtiments construits en structure métallique.

D'une manière générale, **le Pays Giennois manque de structures d'accueil pour la formation des jeunes et des adultes. Il n'y a pas suffisamment de formation qualifiante sur le Giennois .**

La mise en place sur le Pays de nouvelles sections de BTS, dans le cadre d'un lycée, demeure la préoccupation principale de tous les élus, des socioprofessionnels et des habitants du Giennois.

3-3-2) Les équipements de santé et d'action sociale

■ Les équipements de santé

Il existe un hôpital public à Gien ainsi qu'une polyclinique privée, et un hôpital privé de service public à Briare. La capacité d'accueil de ces 3 structures est d'environ 400 lits.

Les autres **équipements sanitaires sont inégalement répartis sur le territoire** avec une prédominance pour la ville et le canton de Gien. Le nombre de médecins généralistes libéraux, rapporté au nombre d'habitants, est inférieur au taux départemental . Outre les 41 médecins généralistes, 15 pharmacies sont à la disposition de la population.

Le **Service des Soins à Domicile** est implanté à Gien. Cette association (type loi 1901) intervient sur les 3 cantons du Pays ainsi que sur celui d'Ouzouer-sur-Loire. Son but est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées malades de plus de 60 ans en leur évitant l'hospitalisation ou la maison de retraite.

Ce service est autorisé à suivre 61 malades par jour. En 1996, il a été suivi sur le Pays, 135 patients répartis de façon inégale sur le territoire, soit 92 pour le canton de Gien, 34 pour celui de Briare, et 9 pour celui de Châtillon-sur-Loire.

Cette association constate que les **besoins sont en augmentation**, et qu'elle ne peut répondre favorablement à toutes les demandes d'intervention.

■ Les services d'actions sociales

Les équipements sociaux se sont surtout développés au profit des personnes âgées : maisons de retraite, foyers, structures d'aides ménagères.

Le Pays compte **3 maisons de retraite publiques** avec une capacité d'accueil de 230 personnes.

Elles sont **très sollicitées** et il existe pour chacune d'entre elles, **une liste d'attente**.

A noter l'expérience menée par les responsables de la maison de retraite de Coullons qui permettent à des retraités de cette Commune de partager les déjeuners et certaines activités avec les résidents de leur maison, favorisant ainsi les contacts avec les habitants de la commune.

On dénombre également **3 maisons de retraite privées** avec plus de 285 places et un logement foyer pour personnes âgées de 68 places (Les Myosotis à Briare). Ce logement foyer offre à la personne âgée à la fois des locaux privés (logement individuel composé d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle de bain) et des services collectifs tels que restaurants, loisirs,...

Un service d'aide ménagère, qui assure une prestation auprès des personnes âgées (ménage, cuisine, repassage du linge,...), est présent dans chaque chef-lieu de canton. En 1996, ce service a aidé plus de 480 personnes sur le Pays.

L'association « Présence Verte » créée par la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) permet d'assurer par un système de télésurveillance la sécurité et facilite le maintien à domicile de 96 personnes âgées.

On dénombre sur le Pays, 3 établissements pour enfants et adultes handicapés dont un C.A.T. (Centre d'Aide par le Travail) qui procure un emploi à des personnes en grande difficulté.

Enfin, on dénombre sur la ville de Gien 3 établissements d'accueil, d'hébergement et de réadaptation sociale, dont un foyer jeunes travailleurs et un foyer d'hébergement temporaire (Résidence du Val de Loire, ancien foyer SONACOTRA) pour hommes et femmes (travailleurs, étudiants). Ces deux derniers établissements souffrent de vétusté et sont partiellement occupés.

A noter que depuis janvier 1997, les principaux services sociaux du Département (assistance sociale, service PMI, aide à l'enfance,...) sont regroupés à l'UTAS de Gien. Des permanences sont assurées par le personnel de l'UTAS sur certaines communes du Pays.

La centralisation des services sociaux en UTAS et le manque d'assistantes sociales sur le Giennois engendre une augmentation du délai pour le traitement des dossiers sociaux effectués par les communes rurales, sans décentralisation des moyens financiers.

Il faut souligner également que les listes d'attente des maisons de retraite pourraient sans doute être diminuées si l'on favorisait le maintien des personnes âgées à leur domicile (aide financière, aide matérielle, soutien moral,...).

■ Les crèches, haltes-garderies

Le Pays accueille une crèche collective à Gien et 3 haltes-garderies dont une parentale.

La **crèche de Gien**, ouverte en 1974, connaît **quelques difficultés de remplissage** liées à la conjoncture économique, mais aussi à la structure même de cet établissement qui ne correspond plus aux besoins actuels. D'une capacité de 60 berceaux, elle accueille en moyenne 55 enfants dont 50% de la ville de Gien.

D'une capacité totale de 44 places, les **haltes-garderies ne désemplissent pas**.

Il faut ajouter à ces deux modes de garde, les garderies périscolaires qui existent dans un certain nombre de communes, et qui connaissent plus ou moins de succès.

3-3-3) Les Services publics et bancaires

■ La Poste

Une part importante de la vitalité du milieu rural est liée à l'évolution des services publics qui y sont implantés. Or l'un des symboles les plus patents des services publics, c'est celui de la Poste. Néanmoins, au-delà du symbole, la Poste s'est engagée dans une mutation profonde visant à s'adapter à un environnement nouveau. En conséquence, il est probable que certains bureaux soient appelés à disparaître et avec eux cette fonction de solidarité du service public en milieu rural.

Pour le moment, on note que le **secteur est assez bien desservi** avec 14 «bureaux» pour 31 communes.

11 communes possèdent le statut de bureaux distributeurs ou de rattachement. Ce sont les services les plus complets par leurs distributions et leur ouverture au public, les bureaux distributeurs sont les sites de départ et d'arrivée du courrier et les points d'origine des circuits de distribution. L'agence postale est tenue par des agents communaux ou de droit privé ; leur champ de compétence est réduit et leur ouverture au public est plus limitée.

■ Les autres services publics

Une Agence Nationale pour l'Emploi est implantée à Gien. Des permanences sont assurées à Briare, le vendredi, deux fois par mois, et à Châtillon-sur-Loire uniquement sur demande de la commune.

Pompiers, perception, gendarmerie sont implantés classiquement dans les chefs-lieux de canton. Les communes de Coullons et Bonny-sur-Loire disposent en outre, au regard de leur population et de leur situation géographique, de centre de secours et de gendarmerie.

Un secteur départemental gère et entretient le domaine routier départemental, et deux subdivisions de l'Equipement assurent, outre les missions de l'Etat, des missions d'assistance et de conseil auprès des collectivités locales, et ce depuis la loi de 1995.

■ Les services bancaires

Le pays dispose de **19 banques réparties inégalement sur le territoire** : 9 sur le canton de Gien, 7 sur le canton de Briare, et seulement 3 sur celui de Châtillon-sur-Loire.

Il existe 18 mini-services bancaires (« points verts ») mis en place par le Crédit Agricole le plus souvent chez les petits commerçants en milieu rural. Ce service de proximité réservé uniquement aux clients de cette banque leur permet des retraits d'espèces.

La Caisse d'Epargne effectue un service à domicile dans de nombreuses communes rurales.

3-3-4) Les Services socio-culturels

Depuis quelques années, l'essor des activités sportives et culturelles a entraîné **l'implantation d'un grand nombre d'équipements de loisirs** dans les Communes du Giennois.

■ Les équipements de sports et loisirs

Beaucoup de ces équipements sont utilisés par les établissements scolaires, en particulier les installations couvertes à l'exception des salles polyvalentes (sauf pour Gien).

On note **une concentration de ces équipements** dans les communes situées le long de l'axe ligérien.

On relèvera la présence de deux piscines sur le Pays pour une population totale de 44000 habitants, et la faiblesse des salles polyvalentes, notamment dans les Communes de l'Est du Pays.

■ Les équipements socio-culturels

Il existe également une concentration de ces équipements le long de l'axe ligérien. La bibliothèque départementale de prêt du Loiret dessert par l'intermédiaire d'un « bibliobus » 23 communes du Pays. Les arrêts sont effectués dans les écoles, dans une bibliothèque relais (ou bibliothèque municipale), ou dans les mairies. Il existe également un prêt direct au public. 55% des communes du Pays disposent d'une bibliothèque municipale, les communes du Canton de Briare et Châtillon-sur-Loire étant les moins pourvues.

Les équipements socio-culturels (musée, salle d'exposition, cinéma) sont peu nombreux et inégalement répartis sur le territoire, ce qui s'en ressent au niveau de l'animation locale. De ce fait, les adolescents du Pays doivent parfois quitter le secteur pour les agglomérations orléanaise ou montargoise.

■ Les associations

Le Pays dispose de plus de **475 associations réparties sur presque tout le territoire**. Seules les communes situées au Nord et à l'Est du Pays sont moins pourvues. Plus de 55% de ces associations ont une vocation sportive et/ou de loisirs. Pour les adultes, chaque commune ou presque dispose de son comité des fêtes, et pour les plus anciens de son club du troisième âge.

Les associations culturelles et de préservation du patrimoine sont aussi nombreuses. Les associations d'entraide ou à caractère social sont plus rares.

3-3-5) LES SERVICES DE TRANSPORTS

Si on tient à faire une évaluation à la fois en termes de présence et de qualité des services à la population, il faut également tenir compte de leur accessibilité et de l'évolution de leur desserte.

Le maintien des services publics, parapublics, marchands ramène au point nodal : **le transport**.

Or, les transports collectifs sur le Giennois sont assurés, dans leur majorité, par les Rapides du Val de Loire, les lignes de bus S.N.C.F. étant désaffectées.

A l'heure actuelle, **deux gares** desservent le Giennois et le relient à la capitale : Gien et Briare.

La liaison quotidienne avec Paris est assurée par six trains (du Lundi au Vendredi) mis en place par la S.N.C.F. et le Conseil Régional du Centre (le TER, 1h34, Gien-Paris). Ils empruntent la ligne Paris-Nevers sur laquelle circulent d'autres trains notamment le week-end. Les gares de Châtillon-sur-Loire et Bonny-sur-Loire ont été fermées en 1995. Après ces fermetures, le Conseil Régional du Centre a passé une convention avec une compagnie de taxis afin de permettre aux habitants de Bonny de se rendre à la gare de Briare pour prendre le train.

Ce système a ses limites. Il ne prévoit rien pour les communes environnantes dont celles du canton de Châtillon-sur-Loire (ex : Châtillon, Beaulieu, ...) et ne permet plus aux habitants de ce secteur Sud-Est du Pays de se rendre (à moins de faire un détour par Briare) à Cosne-sur-Loire, notamment le jour de marché.

Sur le Giennois, **les transports publics de voyageurs**, élément structurant d'une zone géographique, **sont peu développés**.

Actuellement **11 Communes sont desservies pour l'ensemble de leur population par des lignes régulières et 20 restent isolées**. Les pôles de destination sont exclusivement les villes de Gien et Briare. Les **hameaux restent isolés** de leur centre-bourg et certains bourgs de leur chef-lieu de canton. Pour atténuer cette lacune, deux expériences sont menées depuis peu sur le Pays.

En effet, le District de Gien a mis en place un service de transport avec 2 A/R hebdomadaire (Mercredi et Samedi) sur les trajets suivants :

- St-Brisson - St Martin → Gien
- St-Gondon - Poilly-lez-Gien → Gien

La Commune de Coullons permet (grâce à une convention avec une compagnie de taxis privés) aux personnes âgées, retraitées et/ou handicapées domiciliées dans les hameaux, de se rendre au centre-bourg certains jours de la semaine (notamment le jour de marché).

A noter que 42% des communes du Pays disposent d'un service de taxis privés, les communes rurales de l'Est du Pays étant les moins bien pourvues.

Pour les liaisons avec l'extérieur du Pays, les lignes de transport reproduisent les principaux axes de déplacement (liaison Est-Ouest) qui sont illustrés par le réseau routier. Il existe 3 A/R quotidiens Briare-Gien/Orléans en ligne directe (temps moyen 1h15 - 1h30). A noter qu'il faut environ 7 heures (dont 4 heures d'attente pour la correspondance à Gien) pour se rendre de Bonny-sur-Loire à Orléans !

Une liaison est assurée entre Aubigny-sur-Nère (département du Cher) et Gien. Les liaisons avec Montargis sont assurées par le TER.

Au regard de toutes ces constatations, l'on note qu'il n'y a **pas de véritable liaison au sein-même du territoire ce qui conduit à un isolement de la population** que ce soit en interne ou vis à vis de l'extérieur.

Cette situation paralyse toutes les catégories de population (jeunes en formation, femmes au foyer, personnes âgées, ...) et **altère de fait le développement du territoire.**

SYNTHESE

(LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES)

FRAGILITE ACTUELLE

- ⇒ Diminution des effectifs scolaires.
- ⇒ Formation qualifiante insuffisante sur le Giennois.
- ⇒ Structure d'accueil et de soins pour les personnes âgées insuffisantes.
- ⇒ Insuffisance de la densité médicale.
- ⇒ Des services publics faiblement représentés et inégalement répartis (sf la Poste).
- ⇒ Insuffisance de la desserte en transport collectif (autocars, trains).
- ⇒ Faiblesse des équipements socio-culturels.



RISQUES DE DEGRADATION

- ⇒ Risque de fermeture de classes si rien n'est entrepris pour réduire les disparités entre communes et pour fixer la population.
- ⇒ Aggravation du chômage et de la délinquance des jeunes et des non qualifiés.
- ⇒ Insatisfaction de la population en termes de services.
- ⇒ Mauvaise image du territoire en termes de qualité de vie.



LES DEFIS DE LA QUALITE DE VIE EN MILIEU RURAL

ADAPTER LE RESEAU DES SERVICES AUX BESOINS DE LA POPULATION

L'objectif de la Charte est de faire bénéficier la population du Giennois d'un niveau similaire de services au sein du territoire. Cette rationalisation des équipements et services implique leur mise en réseau, en collaboration avec les pouvoirs publics et en partenariat avec les associations et les collectivités locales.



ORIENTATIONS

- ⇒ Améliorer l'organisation du service public (concertation avec les administrations pour mettre en réseau l'information (emplois, stages,...) pour réorganiser les services d'accueil, d'orientation du public, et pour améliorer la connaissance des services sociaux).
- ⇒ Développer et conforter les centres d'accueil pour personnes âgées en milieu rural, et développer l'hébergement pour les jeunes (foyer, logement à loyer modéré).
- ⇒ Développer les emplois de services auprès de la population, personnes âgées (aide à domicile), jeunes (mise en place d'éducateurs et animateurs en milieu rural).
- ⇒ Favoriser l'accessibilité aux services pour tous les Giennois par un service de transport approprié.

DYNAMIQUE LOCALE

- ⇒ Services de santé, de soins et d'aide à domicile présents dans les villes pôles.
- ⇒ Structures d'accueil disponibles pour les enfants présents sur le Pays.
- ⇒ Tissu associatif dense.



POTENTIALITES A VALORISER

- ⇒ Equipements de sports et de loisirs.
- ⇒ Structures d'accueil pour les enfants (demande pour augmenter le nombre ou la capacité d'accueil des garderies et des haltes-garderies).
- ⇒ Appui sur le tissu associatif.



4 - L'ECONOMIE GENERALE

4-1) LE TOURISME

■ Un potentiel touristique important

Le Giennois dispose d'un certain nombre d'atouts touristiques qui constituent indéniablement des supports de développement du territoire. Ces **atouts touristiques** sont **diversifiés** (patrimoine naturel, monumental, culturel, historique, industriel et gastronomique) et répartis sur la presque totalité du Pays.

Le Giennois dispose de cinq points d'accueil permanents, tous classés en office de tourisme, sur les 25 que comprend le Loiret, d'où une densité élevée. Ces organismes sont de taille et de nature très diverses, certains n'ayant qu'un rôle très effacé. En conséquence, il n'y a pas de véritable pôle touristique de Pays, qui soit à la fois un lieu d'information, d'animation et un lieu d'éclatement de la clientèle. Une mise en réseau des informations et une coordination des actions seraient sans doute nécessaires.

La diversité et la richesse des attractions touristiques présentes favorisent **deux types de tourisme** sur le Pays :

→ **Un tourisme culturel et historique**, axé sur les musées et les châteaux. On recense sur le secteur 30 édifices dont l'histoire et l'architecture ont justifié un classement (7) ou une inscription à l'inventaire supplémentaire (23). Les châteaux et les bâtiments d'architecture religieuse et civile prédominent dans le paysage patrimonial et touristique du Pays, le Sud de la Loire étant moins bien pourvu que le Nord.

Sur le Pays, la fréquentation des ces principaux sites est en hausse. Ainsi, entre 1995 et 1996, les châteaux de *La Bussière* et de *St-Brissson* ont vu respectivement leur clientèle augmenter de 4,3% et 9,3%. Dans le même temps, la fréquentation des châteaux du Loiret était en baisse. Les principaux musées du Pays ont également connu une hausse de fréquentation entre ces deux dates : Musée des Emaux (+ 4,7%), Musée de la Chasse (+ 3,1%), Musée de la Faïencerie (+ 5,3%). Cette tendance suit celle du Loiret.

→ **Un tourisme lié au patrimoine naturel**, lequel présente **3 atouts** :

■ **La Loire** : dont les atouts sont **insuffisamment mis en valeur** (berges peu accessibles et non entretenues, plages peu nombreuses, espaces urbains non tournés vers le fleuve).

■ **Les canaux** : et notamment le canal de Briare. Ils offrent une possibilité unique de tourisme fluvial de cette importance en Région Centre et constituent par conséquent un point d'accroche important. Le canal de Briare a été mis en valeur par de nombreux aménagements. La plaisance privée et de location représente 1500 passages à l'écluse de la Cognardière (1996).

Les bateaux-promenades ont assuré plus de 1200 passages (1996) en ce même point.

Il est à noter que des travaux de remise en service d'une portion de l'ancien Canal Latéral à la Loire sont programmés pour assurer un « bouclage » de circulation fluviale et devraient être achevés fin 1999. En 10 ans, le trafic de plaisance sur ce canal est passé de 1500 passages en moyenne à plus de 2400.

■ **La forêt** et le tourisme vert. La **forêt occupe une place importante** dans notre Pays. Il s'y développe depuis 1945 toute une activité liée à la chasse. Il faut ajouter des potentialités locales liées à la pêche (rivières, canaux, fleuves, étangs).

Pour le moment, les **activités liées aux randonnées** pédestres, équestres et cyclistes **ne sont pas suffisamment développées**. Il existe de nombreux chemins de randonnée, mais très peu sont reliés entre eux et balisés. Il y a cependant une volonté de développer ce produit en intercommunalité à l'instar de ce qui se fait dans le canton de Châtillon-sur-Loire.

Il existe **un troisième type de tourisme** sur le Pays, mais peu mis en valeur : **le tourisme gastronomique**. Le Pays regorge de produits du terroir (vin, fromage, gibier, ...) dont les qualités sont peu mises en évidence. Il existe une quinzaine de grands restaurants sur le Pays et la notoriété de certains dépasse le cadre régional, voire national. Trois d'entre eux ont 3 étoiles ou plus. La gastronomie locale peut être un atout supplémentaire pour le Pays pour peu qu'elle soit développée.

Globalement, **la clientèle** découvrant le Pays est **composée d'étrangers** (Néerlandais, Britanniques, Allemands) **et de Franciliens**.

L'arrivée de l'A77 dans deux ans sur le Pays devrait permettre d'augmenter la fréquentation de la clientèle francilienne, à condition toutefois que le Pays s'en donne les moyens.

En effet, si le **potentiel touristique** du Pays est **important**, il n'en reste pas moins **insuffisamment exploité**. Des efforts sont à réaliser notamment en matière d'information, de communication et d'hébergement.

■ **L'hébergement : des possibilités d'hébergements insuffisantes.**

Le **Pays Giennois** apparaît davantage comme un **lieu de passage et non d'accueil**. Le phénomène est en partie dû à un **hébergement touristique déficitaire**.

Les structures d'hébergement fonctionnent de façon très diverses.

Les principaux hôtels sont répartis dans les communes situées le long de la Loire. Le taux d'occupation ne dépasse pas 50% et ces hôtels ne permettent pas (sauf à Gien) d'accueillir des groupes importants.

A l'exception d'une structure d'accueil à St-Brisson-sur-Loire, les gîtes de groupe ou d'étape sont absents du Sud de la Loire, secteur pourtant très attractif pour les randonneurs. Seuls trois équipements sont recensés sur l'ensemble du secteur mais avec un nombre de lits trop limité pour répondre aux demandes.

Le Pays dispose de 36 gîtes ruraux qui bénéficient d'au moins un épi. Le canton de Châtillon-sur-Loire se distingue en concentrant 61% de l'offre, la part restante étant équitablement répartie entre le canton de Gien (19,5%) et celui de Briare (19,5%). La fréquentation moyenne d'occupation était pour 1996 de 25,7 semaines, soit un chiffre légèrement inférieur à celui du Loiret (27 semaines).

On ajoutera à ces structures 5 chambres d'hôtes et 2 fermes auberges dont une seule répond aux critères du label « Bienvenue à la Ferme ».

On constate donc que le **Pays compte peu de structures d'hébergements classés** .

L'hébergement de plein air se pratique au sein de 10 camping : 60% d'entre eux étant situés au Sud de la Loire, 80% bénéficiant au moins de 3 étoiles, un seul étant classé en 4 étoiles. Ce dernier accueille essentiellement des étrangers et ses propriétaires proposent des formules avec découverte du Pays. La fréquentation est tout à fait satisfaisante, excepté pour les campings éloignés des centres-bourgs importants et peu équipés.

Globalement, **les structures d'hébergements révèlent une insuffisance tant sur le plan quantitatif que qualitatif.**

4-2) L'AGRICULTURE

L'activité agricole conserve un **poids économique important** et maintient un tissu rural vivant, mais elle connaît d'importantes difficultés.

■ Des sols fragiles

La fragilité des sols a conduit au classement de la majeure partie du territoire en zone défavorisée pour l'ensemble des communes des trois cantons. Les sols ont en commun leur caractère hydromorphe. **Leur assainissement est un préalable à une meilleure valorisation agricole** .

L'irrigation est limitée par la rareté des ressources en eaux souterraines et la faiblesse des débits en eaux de surface. Or l'irrigation des zones sableuses serait nécessaire.

Au regard du Loiret, les zones irriguées sont peu importantes, mais elles sont en progression. En 1988, seules 36% des surfaces irrigables du Pays étaient irriguées. Au sein du Giennois, l'irrigation prédomine dans le canton de Briare.

Le drainage à la parcelle a connu une progression importante au cours de ces vingt dernières années (+ 137% entre 79-88). Actuellement, 21% des surfaces agricoles utiles du Pays sont drainées, avec une prédominance pour le canton de Briare.

La poursuite des travaux d'aménagement des sols (irrigation, drainage) **est nécessaire pour le Pays** .

■ Les exploitations

Les exploitations sont de tailles variables. Dans les cantons de Gien et Châtillon-sur-Loire, la majorité des exploitations recouvre 50 à 150 ha ; le canton de Briare détient les plus grandes unités puisque 30% d'entre elles dépassent les 150 ha.

Le **nombre total d'exploitations est en constante diminution**, et les **effectifs agricoles diminuent** surtout à cause des départs en retraite. Sur le canton de Châtillon-sur-Loire, 32% des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans et vont donc prochainement être confrontés à la question de succession. Cela concerne pour ce secteur 40% des exploitations (ADASEA, 1997).

Des **problèmes de succession** se posent avec acuité dans les 3 cantons du Pays. Actuellement sur le canton de Châtillon, 73,5% des agriculteurs de plus de 50 ans n'ont pas de succession assurée.

La restructuration des exploitations se fait souvent grâce à l'agrandissement, **ce qui rend difficile l'installation des jeunes** qui ne peuvent mobiliser d'importants capitaux.

De plus, il leur est souvent difficile de loger sur place car l'agriculteur partant en retraite conserve souvent le corps de ferme comme résidence.

L'équipement mécanique des exploitations s'avère suffisant, mais le coût incite les petites et moyennes structures à s'équiper en commun. Il existe 8 CUMA sur le Pays, dont celle de Cernoy-en-Berry qui regroupe 106 adhérents.

La part des exploitations individuelles reste importante sur le Pays. Ainsi, sur le canton de Châtillon, 74,5% des exploitations sont gérées de façon individuelle, contre 13,6% en GAEC (ADASEA, 1997).

■ **Un pays de polyculture et d'élevage**

Dans le Giennois, plus de 80% de la superficie agricole est labourée : les céréales occupent 42% de ces surfaces et les cultures fourragères 22% (Loiret 9%).

Les céréales dominent dans le canton de Briare (40% des céréales cultivées dans le Pays), alors que les plantes fourragères dominent dans les cantons de Gien et surtout Châtillon.

Quant aux jachères, elles occupent environ 15% de la S.A.U, avec une prédominance pour le canton de Briare. Ainsi, les 3 cantons se caractérisent par **une agriculture extrêmement variée**, reflet de la diversité des sols.

L'élevage est prédominant dans le Pays. En moyenne dans le Giennois, le tiers de la superficie agricole est directement consacré à l'élevage. Dans le canton de Châtillon 74% des exploitations présentent au moins un atelier d'élevage. Les bovins allaitants sont concentrés dans les cantons de Briare et de Châtillon, et le Pays Giennois produit plus du quart du lait (27%) du Loiret.

L'élevage bovin reste la principale production pour les exploitations du Pays. Il est lié à la nature du sol, qui trouve là sa meilleure utilisation. L'élevage caprin, en constante évolution, est particulièrement bien représenté dans les communes du Sud de la Loire (57% pour le canton de Châtillon). Une partie du territoire est classée en zone A.O.C. « crottin de Chavignol ». Pour le moment cet atout est insuffisamment exploité.

Il faut ajouter à cela l'élevage avicole en constante évolution, ainsi que la présence de l'élevage porcin avec notamment une production de truies en plein air.

Il paraît donc nécessaire de maintenir et d'améliorer le développement de l'élevage sur le Giennois.

■ Les productions agricoles

Diverses productions végétales occupent une part non négligeable dans l'économie agricole du Giennois :

- **l'arboriculture** fruitière (poirier, pommier) est particulièrement bien représentée dans le canton de Briare (89% des surfaces du Pays).
- **la vigne** est cultivée sur les 3 cantons, essentiellement sur les communes des bords de Loire.

Elle occupe 48 ha et concerne 18 producteurs. Les « Coteaux du Giennois » en zone VDQS, devraient prochainement être classés en A.O.C. (1er trimestre 98). Il s'agit d'un atout qui reste peu exploité.

- **le maraîchage** surtout présent sur les communes de Beaulieu et Poilly-lez-Gien.
- **l'horticulture** à Briare, Beaulieu et Gien.

Ces deux productions sont destinées à la vente locale.

■ La transformation des produits

Les **produits agricoles sont peu transformés sur place** . Le lait de vache n'est plus travaillé localement, contrairement au lait de chèvre qui est en grande partie transformé sur place sous forme de fromages. Les fromages frais sont souvent affinés en dehors du Pays, faute d'équipements.

Depuis la fermeture de l'abattoir de Gien en 1984, les bouchers du Pays se rendent le plus souvent à celui de Cosne-sur-Loire. Les rares « industries » agricoles sont de petites dimensions et liées au conditionnement des légumes ou à la transformation des céréales.

■ La diversification agricole

Certaines exploitations se sont diversifiées en proposant des activités liées à la chasse et à l'élevage de gibiers. Cette **diversification** est également axée sur le développement des activités **d'accueil à la ferme** et de **vente directe** de produits fermiers.

SYNTHESE

(TOURISME/AGRICULTURE)

FRAGILITE ACTUELLE

- ⇒ Potentiel touristique insuffisamment mis en valeur.
- ⇒ Hébergement touristique déficitaire.
- ⇒ Insuffisance des zones irriguées et drainées.
- ⇒ Diminution générale du nombre des exploitations agricoles, et effectifs en baisse.
- ⇒ Agrandissement des exploitations ce qui ne facilite pas l'installation des jeunes.



RISQUES DE DEGRADATION

- ⇒ Evasion de la clientèle touristique vers d'autres pôles.
- ⇒ Problème de succession, pour les entreprises agricoles.
- ⇒ Déprise agricole.



LES DEFIS DE L'ECONOMIE LOCALE (ET DES EMPLOIS)

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE EXISTANTE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- ⇒ L'objectif de la Charte est dans un premier temps de maintenir l'activité existante, puis de mettre en oeuvre une politique de consolidation et de développement des activités agricoles et touristiques.



ORIENTATIONS

- ⇒ Renforcer les structures d'hébergements.
- ⇒ Mettre en valeur et promouvoir le patrimoine.
- ⇒ Développer le tourisme nautique, fluvial, de loisirs et favoriser l'accès à la culture.
- ⇒ Maintenir l'emploi dans l'agriculture, et améliorer l'environnement des exploitations agricoles.
- ⇒ Favoriser les équipements collectifs.
- ⇒ Développer l'agro-tourisme.

DYNAMIQUE LOCALE

- ⇒ Présence de structures d'accueil et d'animation touristique (OTSI).
- ⇒ Potentiel touristique important.
- ⇒ Existence de CUMA.
- ⇒ Agriculture variée et prédominance de l'élevage.
- ⇒ Diversification agricole.



POTENTIALITES A VALORISER

- ⇒ Patrimoine naturel, historique et architectural porteur de développement économique.
- ⇒ L'élevage et ses dérivés (viande, fromage).
- ⇒ Les productions agricoles (maraîchage, vigne,...).
- ⇒ L'accueil à la ferme.



4-3) L'INDUSTRIE

■ Le tissu industriel

Le **tissu industriel** giennois comprend plus de 2460 établissements (1995). Il est **essentiellement composé de PME et PMI** puisque 92% de ces établissements ont moins de 10 salariés.

Ce réseau se diffuse sur l'ensemble du territoire. En effet, 17 communes sur 31 accueillent des entreprises de plus de 10 salariés. 31 établissements (1,2%) ont plus de 50 salariés.

Les trois-quarts d'entre eux sont installés sur les villes-centres de Gien et Briare, **Gien demeurant le pôle principal d'activités** .

Une seule entreprise de plus de 500 salariés est présente dans le secteur : OTIS (678 salariés en 1996) à Gien. Ensuite arrivent :

- ETAMAT : 440 - Gien
- PROGIPHARM : 405 - Gien
- JAMES RIVER (KAYSERSBERG): 350 - Gien
- SN Faïencerie : 200 - Gien
- SHISEIDO International : 180 - Gien

Cependant **ce tissu industriel est fragile** et depuis 1990, plusieurs entreprises ont licencié (ex : la Société Albert CASADEI, 223 salariés en 1990, 101 en 1996), ou ont dû cesser leur activité (ex : l'Entreprise SUMA dans laquelle travaillaient 250 salariés, entreprise ANNE de BEAUJEU, AUPEM, ...).

Le problème majeur est le devenir du « pôle » industriel giennois, qui a perdu un grand nombre de ses effectifs depuis le début des années 80. Le reste du territoire giennois, moins industriel, est lui aussi victime de ce recul (établissements, effectifs). Cette fragilité est sans doute due à la pauvreté de la qualification professionnelle sur le Pays.

Malheureusement, le jeu des créations/fermetures se fait au détriment de l'emploi. **Le recul de l'emploi industriel est compensé par la progression des services** (services marchands, services non marchands aux particuliers et aux entreprises). En effet, entre 1991 - 1994 les services ont progressé dix fois plus vite que la moyenne départementale, comblant ainsi le retard pris lors des dernières années en terme de population active dans le secteur tertiaire.

Toutefois, cette croissance sera limitée aussi longtemps que le tertiaire ne s'appuiera pas sur un secteur productif fort.

■ Les zones d'activités

Outre les traits principaux de l'appareil productif industriel, il a été recensé près de 187 hectares de **zones d'activités** sur le Bassin Economique de Gien/Briare, dont **171 hectares sur le Pays Giennois** (soit 91,5%). Ces 171 hectares sont répartis sur **12 zones** dans les 3 cantons du Pays, avec une prédominance en surface et en nombre pour celui de Gien (64,2% des surfaces totales, 50% du nombre total).

Une majorité de **ces zones a une vocation mixte**, avec un caractère artisanal plutôt qu'industriel. Une exception toutefois pour celle de Gien et dans une moindre mesure pour celle de Briare.

Le Bassin Economique Gien/Briare est celui qui dispose de **la plus faible surface de terrains industriels** au regard des autres bassins économiques du Département.

Le taux d'occupation des zones d'activités du Pays est de **61,7%**, avec une grande disparité selon les zones du Pays. Ce taux est élevé au regard des autres Bassins du Loiret (sauf celui de Pithiviers) ; il est même supérieur à la moyenne départementale (56,4%).

Enfin, il faut signaler que le Pays Giennois dispose de **peu de réserve foncière équipée** en regard des autres Bassins Economiques du Département (29,7 Ha pour le Pays, 31 Ha pour le Bassin Economique Gien/Briare ; 106 Ha pour celui de Montargis ; 280 Ha pour celui d'Orléans ; et 20,4 Ha pour celui de Pithiviers).

Il **manque** sur le Pays **une zone supérieure à 50 Ha** susceptible d'accueillir de nouvelles entreprises importantes. Il faut rappeler que l'on connaît aujourd'hui une surenchère de terrains à vocation d'accueil d'activités (industrielles et / ou artisanales).

On peut également noter que pour le Giennois **la politique de commercialisation** de ses zones **reste** encore à ce jour **à améliorer**.

4-4) L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

L'artisanat

L'artisanat regroupe un nombre important d'activités qui relèvent parfois également de l'activité commerciale. Un peu plus de **756 entreprises artisanales et commerciales** sont enregistrées sur le Pays Giennois, avec **une population artisanale qui a globalement progressé** entre 1991-1994 (+ 4%) pendant que dans le même temps celle du Loiret diminuait de 6%.

70% des commerçants/artisans ont moins de 50 ans, dont 54,5% ont entre 35-49 ans. Le pourcentage des moins de 34 ans est relativement faible par rapport aux plus de 60 ans ; cette dernière catégorie représentant près de 30% de la population totale.

A terme, sur le Pays, il pourrait y avoir de réels **problèmes de transmission d'entreprises**, surtout lorsque l'on sait que de plus en plus d'entreprises cessent leur activité, faute de repreneurs potentiels...

Tous secteurs confondus, **le tissu artisanal et commercial s'est renforcé entre 1991 et 1994**.

On note une diminution pour le secteur de l'alimentaire en très légère régression (- 1%) mais sans commune mesure avec le Loiret (- 8,6%), et une forte baisse dans le secteur du bâtiment (- 17%) et des métaux (- 11%), tendance qui suit dans une moindre proportion celle du Loiret.

Les secteurs des services, du textile et du bois sont en progression sur le Pays.

Le commerce

L'appareil commercial du Pays se caractérise par **une forte présence de la grande distribution** . Plus de 70% des grandes surfaces sont concentrées sur **l'agglomération giennoise** qui constitue le principal pôle d'attraction du Pays et des cantons avoisinants. Ce pôle est renforcé par l'attractivité du marché de Gien le mercredi et samedi matin.

La densité commerciale du Pays (812 m² pour 1000 hab.) est toutefois inférieure à celle du Loiret (854 m²).

En revanche, on totalise 372 m² d'hypermarchés/supermarchés contre 216 m² pour la moyenne départementale (chiffre 1995, pour 1000 habitants).

L'absence de commerces très spécialisés (électro-ménager, meuble, sport,...) incite les consommateurs du Pays à se rendre vers des pôles plus attractifs comme Orléans, Bourges, Nevers, et Montargis. Il existe également pour les communes du Nord et de l'Est du Pays des liens commerciaux avec des communes hors Pays (Nogent-sur-Vernisson, Cosne-sur-Loire,...).

Pour le moment, **8 communes ne disposent d'aucun commerce de base** . Les **marchands ambulants** desservent plus de 24 communes du Pays. Ils constituent avec les 10 marchés hebdomadaires **un attrait incontournable** pour de nombreux ruraux du Giennois.

SYNTHESE

(INDUSTRIE/COMMERCE)

FRAGILITE ACTUELLE

- ⇒ Tissu industriel fragile.
- ⇒ Recul de l'emploi industriel.
- ⇒ Peu de réserves foncières équipées.
- ⇒ Politique de commercialisation des espaces industriels insuffisante.
- ⇒ Vieillesse de la population artisanale.
- ⇒ Absence de commerces très spécialisés.



RISQUES DE DEGRADATION

- ⇒ Dévitalisation du territoire.
- ⇒ Image négative du territoire.
- ⇒ Risque de difficultés pour la transmission d'entreprises artisanales.



LES DEFIS DE L'ECONOMIE LOCALE (ET DES EMPLOIS)

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE EXISTANTE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- ⇒ L'objectif de la Charte est le maintien de l'activité économique à son niveau actuel. Pour cela, il sera pertinent de mettre en oeuvre localement les moyens d'une politique économique d'expansion.



ORIENTATIONS

- ⇒ Offrir aux entreprises des sites appropriés correspondant à la demande et à la capacité financière des communes.
- ⇒ Monter un plan de communication/promotion du territoire.
- ⇒ Se donner les moyens techniques et financiers d'animation pour assurer une présence économique sur le terrain.
- ⇒ Mettre aux normes les commerces et l'outil de production artisanale.
- ⇒ Améliorer l'accès au commerce en milieu rural.

DYNAMIQUE LOCALE

- ⇒ Tissu de PME-PMI.
- ⇒ Un pôle d'activité fort : Gien.
- ⇒ Progression des services.
- ⇒ Renforcement du tissu artisanal et commercial entre 1991-1994.



POTENTIALITES A VALORISER

- ⇒ Existence de structures d'accueil des entreprises (locaux, réserves foncières, Z.A).
- ⇒ Importance des marchands ambulants et des marchés.



V - LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

1) **Le réseau routier** : un secteur bien irrigué en infrastructures mais **des aménagements routiers nécessaires**.

Le **réseau viaire** du Giennois est particulièrement **dense au Nord de la Loire** : la R.D940 et surtout la R.N7 favorisant les échanges avec la Région parisienne. Les routes départementales 951 et 952 rapprochent les communes situées au Sud de la Loire de l'agglomération Orléanaise. Les échanges de grand transit sont donc possibles mais demeurent pour le moment limités par leur gabarit. En effet, les **voies express 2x2 voies** sont **peu nombreuses** sur le territoire.

Or près de :

- 8000 véhicules/jour empruntent la **R.D952** (entre Briare et Gien) dont 11% de poids lourds, faisant ainsi de cet axe **une des routes les plus chargées du Loiret** ;
- 9200 véhicules/jour fréquentent la R.N7 au Nord de Gien dont 1200 poids lourds. Ce trafic augmente considérablement après Briare. Sur l'axe Briare/Bonny-sur-Loire, le trafic est passé de 10190 véhicules/jour en 1992 (dont 16% de poids lourds) à 11476 véhicules/jour en 1995 dont 17,5% de poids lourds.

Dans ce contexte, divers aménagements d'infrastructures vont constituer un atout majeur pour la valorisation du Pays :

a) **l'aménagement de l'A.77** entre Dordives et Cosne-sur-Loire. Cette autoroute a une vocation nationale et européenne avec la revalorisation de l'axe Nord-Sud entre Paris et Nevers puis le Massif Central et Lyon (soulagement de l'A.6) : elle constitue une alternative autoroutière à la R.N7. Sa vocation est également régionale avec l'amélioration des relations interdépartementales Loiret/Nièvre et Loiret/Yonne soit les liaisons Orléans/Nevers, Orléans/Auxerre, Montargis/Gien et Cosne-sur-Loire.

Sa connexion avec l'Autoroute A.6 et la future A.19 permettra des liaisons rapides vers le reste de l'Europe.

Les travaux sont commencés depuis le début 1997, et devraient s'achever fin 99 pour le premier tronçon et fin 2000 pour le second. L'adoption d'un système de péage ouvert entre Montargis et Cosne (tout véhicule empruntant l'autoroute pour un trajet de courte distance entre ces deux points circulera gratuitement) sera un atout pour les déplacements des habitants de l'Est du Loiret. L'implantation de **trois diffuseurs sur le territoire giennois** (Boismorand, Briare, Bonny) va conférer une **opportunité stratégique** à saisir par l'ensemble du Pays, en particulier pour la réalisation de sites d'accueil pour les entreprises mais aussi pour le développement touristique du Pays.

Face à la construction de l'A.77, **deux difficultés** doivent être surmontées :

- le réseau actuel n'est pas adapté au système d'échanges qu'induit l'autoroute ;
- le secteur Sud de la Loire apparaît en marge de l'emprise de l'A.77 et de ses retombées directes.

b) **La déviation du Nord de Gien**, en projet depuis 1981, devrait voir le jour autour de l'an 2000. Ce projet est inscrit par le Conseil Général du Loiret pour 1997 comme itinéraire prioritaire à aménager. Une enquête publique sera réalisée au second semestre 1997. Cette déviation Ouest/Est débutera sur la D.952 à la hauteur de la route d'accès à la Centrale de Dampierre-en-Burly, contournera Gien par le Nord et rejoindra la D.952 à l'entrée du territoire de Briare. Elle soulagera le centre ville de Gien qui pourra trouver un nouvel attrait auprès des touristes et des consommateurs.

c) Parallèlement à ce projet de déviation, il est également prévu, par le Conseil Général du Loiret, **à plus long terme un réaménagement à 3 voies de la D.940** à partir de Gien Nord jusqu'à l'échangeur de Boismorand. Sur le reste de cet axe et notamment au Sud de la Loire des aménagements ponctuels sont prévus.

Malgré ces projets importants, il faut bien remarquer que **les liaisons entre le Giennois et l'agglomération orléanaise restent difficiles.**

La R.D952, route ponctuée de traversées de bourgs ne permet pas d'assurer des liaisons rapides vers Orléans. Sans aménagement spécifique pour les dépassements, le Giennois restera à l'écart de la capitale régionale. Seul le renforcement de cet axe permettrait de contrebalancer le phénomène possible « d'aspiration » vers la région parisienne avec la mise en service dans 2 ans de l'A.77 ; Gien sera alors à la même « distance-temps » de Paris que d'Orléans.

Il est à noter également que le réseau viaire secondaire est insuffisamment développé, surtout pour ce qui concerne les liaisons avec les départements voisins (D45,D47,D965,D52,D853,...). Un aménagement de ces axes serait utile pour faciliter les communications et les échanges entre l'Est du Pays, le Cher, et la Région Bourgogne.

2) Les canaux : un trafic marchandise en baisse.

La région Centre compte 170 km de canaux en service pour le fret, assurant une liaison entre la Seine et la Saône. Le gabarit (dit « Freycinet ») de ces canaux autorise le passage de péniches de 38,50 m et de 200 à 300 tonnes seulement.

Sur la section de Montargis à Briare, le trafic de fret fluvial s'est stabilisé pendant les deux dernières années. Il n'en a pas moins subi une chute de 76% en volume depuis 10 ans, et même 92% en 25 ans.

Le fret expédié de la région Centre **est en diminution** et tend à disparaître au profit des autres modes de transport. A la faiblesse des trafics s'ajoute une faible variété des produits transportés (agricoles, alimentaires, engrais).

TRAFIC FRET SUR LA SECTION BRIARE-MONTARGIS (en tonnes).

	1991	1992	1993	1994	1995
Total	75 794	77 564	35 363	39 128	51 232
Expéditions	15 871	23 694	13 144	13 494	15 491
Arrivages	0	0	0	0	0
Transit	59 923	53 870	22 219	25 634	35 741
Source : VNF					

3) L'aérodrome :

Le Pays dispose à Briare d'un aérodrome civil aux normes IFR, permettant le vol aux instruments par tous temps de jour comme de nuit. Réouvert en 1946, cet aérodrome avait à l'origine 2 pistes en herbe de 850m de long. Dans les années 1980, il a été équipé d'un système IFR. En 1973, les industriels du Giennois se sont regroupés en GIE, et ont lancé l'aviation d'affaires sur le Pays.

Pour renforcer cet équipement un hangar a été construit avec l'aide du Conseil Général (coût : environ 2 MF). Il permet d'abriter des avions d'affaires et possède des bureaux pour accueillir des entreprises liées à l'aviation. Depuis 1993, ces équipements sont peu utilisés, et l'aviation d'affaires sur le secteur décline au profit d'autres aérodromes mieux équipés et souvent extérieurs à la Région.

La réalisation d'une piste en dur permettrait de renforcer ces équipements et sans doute de donner un nouvel élan à cet aérodrome.

SYNTHESE

(AXES DE COMMUNICATIONS)

FRAGILITE ACTUELLE

- ⇒ Peu de 2x2 voies sur le territoire.
- ⇒ Liaison routière entre le Giennois et l'agglomération orléanaise difficile (aménagement nécessaire de la RD 952 entre Châteauneuf-sur-Loire et Briare).
- ⇒ Isolement des communes situées au sud de la Loire.
- ⇒ Trafic fluvial de marchandises en baisse.



RISQUES DE DEGRADATION

- ⇒ Isolement de certains villages, et d'un vaste territoire au sud de la Loire.
- ⇒ Isolement géographique du Pays et rupture avec l'agglomération orléanaise.



LES DEFIS DES LIAISONS DE COMMUNICATIONS

AMELIORER LES LIAISONS ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES

- ⇒ L'objectif de la Charte de Développement est de désenclaver le territoire, d'améliorer l'accessibilité des entreprises à leur lieu d'implantation et de diffuser ce progrès à l'ensemble de la population.



ORIENTATIONS

- ⇒ Rendre plus accessibles les pôles économiques pour améliorer l'environnement des entreprises.
- ⇒ Développer et aménager les axes de communications structurants.
- ⇒ Améliorer les infrastructures de communication aérienne.

DYNAMIQUE LOCALE

- ⇒ Réseau viaire dense au nord de la Loire (RD 940, RN7).
- ⇒ Aéroport civil aux normes I.F.R.



POTENTIALITES A VALORISER

- ⇒ Arrivée de l'A77 avec 3 diffuseurs sur le Pays.
- ⇒ Mise en place de la déviation nord de Gien.
- ⇒ Mise à 4 voies de la R940 (portion Gien Nord/Boismorand, et Gien/Bourges).



3ème PARTIE : LES PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT

L'analyse de la situation du Pays Giennois, exposée en deuxième partie, permet de dégager quelques caractéristiques principales que l'on peut ainsi résumer :
Pointe Sud-Est du département du Loiret, le Pays est paralysé par une situation géographique excentrée (par rapport au Département et à la Région centre), par son histoire industrielle et des déséquilibres internes qui existent entre les trois cantons et qui nuisent à son unité.

Le Pays a une opportunité à saisir

- ✓ l'arrivée prochaine de l'Autoroute A77

Le Pays a des atouts à valoriser

- ✓ sa centralité géographique dans l'espace français
- ✓ un environnement et un cadre de vie de qualité
- ✓ ses ressources touristiques variées
- ✓ le lien créé par la Loire à l'intérieur du Pays et avec les Pays voisins

Le Pays a des handicaps à combler

- ✓ les difficultés de liaisons Est-Ouest, particulièrement avec Orléans, qui ne permettent pas de valoriser la centralité géographique
- ✓ l'insuffisance de relations avec les territoires voisins
- ✓ l'inconfort et l'inadaptation de l'habitat, généralement ancien en zone rurale
- ✓ la déficience en services de proximité (publics, marchands, médicaux)
- ✓ le vieillissement de l'outil industriel
- ✓ la fragilité des structures commerciales
- ✓ la dégradation générale de l'emploi (bassin le moins actif du Loiret)
- ✓ la faible qualification de la main-d'oeuvre
- ✓ la difficulté d'accès des centres de formation

Handicaps qui, pour la plupart, ne facilitent pas l'accueil d'activités nouvelles et de leur personnel.

Le Pays doit répondre à des besoins nouveaux qui concernent

- ✓ la mobilité des personnes
- ✓ les services sociaux à destination des jeunes et des personnes âgées
- ✓ la formation
- ✓ l'offre culturelle et sportive

Partant de ces principales caractéristiques, les instances de réflexion et de pilotage du Pays ont défini quatre axes de développement qui vont maintenant être présentés en troisième partie de la Charte.

AXE 1 : Organiser et aménager l'espace giennois pour permettre son désenclavement

Le désenclavement du territoire est un préalable au développement du Pays. Aussi l'objectif prioritaire pour les élus est-il de :

- réduire l'isolement du Pays vis-à-vis de l'agglomération orléanaise et des régions voisines ;
- d'améliorer les voies de communications et le transport au sein même du Pays, afin de réduire les inégalités territoriales (Est/Ouest, Nord/Sud).

AXE 2 : Consolider le territoire Giennois pour permettre son développement

Le Pays dispose d'un tissu industriel, agricole, commercial, social, culturel et environnemental fragile lequel doit être consolidé pour permettre un développement en profondeur et durable du territoire.

L'objectif pour les élus est de favoriser la mise en place d'une politique de développement équilibré susceptible de réduire les déséquilibres Ville/Campagne et les disparités territoriales.

La concrétisation de cet objectif passe par :

- la consolidation des chefs-lieux de canton (Gien/Briare/Châtillon-sur-Loire) qui doivent servir de moteur au développement du Pays et permettre d'offrir des services aux populations des communes rayonnant autour de ces pôles ;
- la préservation et le développement du milieu rural, afin que les pôles urbains renforcés s'appuyent sur une campagne vivante dotée de bourgs actifs et attractifs. Un effort particulier sera à réaliser pour les territoires ruraux les plus défavorisés, souvent situés à la périphérie du Pays (Nord, Est, Sud-Est).

AXE 3 : Développer la formation et les emplois

Le Pays dispose d'une main-d'oeuvre peu qualifiée, d'un taux de chômage élevé, et manque de formations qualifiantes. Diverses actions sont à mettre en place pour combler ces handicaps.

Les objectifs prioritaires pour les élus sont de :

- soutenir les actions éducatives, de formation et d'aider les jeunes à s'insérer dans le milieu professionnel ;
- développer les emplois de proximité ainsi que ceux liés à l'économie locale, tout en favorisant l'émergence de nouvelles pistes d'emplois.

AXE 4 : Valoriser le potentiel touristique du Pays

Le Pays dispose d'un patrimoine naturel et bâti important et varié, mais l'un et l'autre sont encore mal exploités. De même que le Giennois ne profite que d'un tourisme de passage faute d'une capacité d'hébergement suffisante.

Ces atouts, ainsi que l'agriculture qui peut trouver dans le tourisme une source de diversification, ne sont pas suffisamment mis en valeur.

Aussi, l'objectif pour les élus est-il de valoriser ce potentiel touristique par :

- la mise en valeur du patrimoine,
- le renforcement des structures d'hébergement,
- le développement de l'agri-tourisme et du tourisme de loisirs,
- la promotion du patrimoine touristique, culturel et de loisirs,
- la diversification de l'offre touristique.

AXE 1 : ORGANISER ET AMENAGER L'ESPACE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DESENCLAVEMENT

1 - AMELIORER LES LIAISONS ROUTIERES ET L'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES

1-1) Améliorer la liaison Est/Ouest

1-1-1) Aider à l'aménagement routier de la RD 952

La RD952 sur son tracé Briare/Châteauneuf-sur-Loire est une route ponctuée de traversées de bourg.

Elle ne permet pas d'assurer des liaisons rapides vers Orléans (temps moyen 1h15). Sans aménagement spécifique, le Giennois restera à l'écart de la capitale régionale. Seul le renforcement de cet axe permettrait de contrebalancer le phénomène possible « d'aspiration » vers la région parisienne, avec la mise en service de l'A77 ; le giennois sera alors à la même « distance-temps » de Paris que d'Orléans.

Avec la réalisation de l'autoroute A77 et la mise à 2x2 voies de la RN 7 jusqu'à Nevers (voire Moulins), la section Briare/Châteauneuf-sur-Loire sera la seule lacune (route à 2x1 voie) dans le réseau moderne des axes routiers de la vallée de la Loire entre Nevers et la mer.

L'aménagement de cet axe est une priorité, voire un préalable, pour tous les élus du Pays qui souhaitent que cet axe soit mis à 2x2 voies depuis Châteauneuf-sur-Loire jusqu'à Briare.

1-2) Aménager et développer le réseau routier principal du Pays

La priorité est de réorganiser le réseau routier du Pays dans ses différentes composantes, et agir pour cela auprès de l'Etat, de la Région Centre, et du Département pour une prise en compte des projets prioritaires pour le Pays.

En 1999, l'A77 traversera le Pays, mais le réseau routier actuel du Giennois n'est pas adapté au système d'échanges qu'induit cette infrastructure. De plus, tout le Sud de la Loire apparaît en marge de l'emprise de l'A77 et de ses retombées.

Il apparaît donc nécessaire d'envisager ou d'accompagner un certain nombre d'actions sur les voies de communications :

1-2-1) Aider à la mise à 4 voies de la R.D 940 sur la portion Gien/Boismorand, et Gien/Bourges

A court terme, la RD940 assurera la liaison Gien (via sa déviation) /A77 (via le diffuseur de Boismorand). Il semble impératif d'aménager cet axe de communication afin de mieux desservir la ville pôle du Pays ainsi que sa zone industrielle.

Au Sud de la Loire, cet axe permet aux Giennois de rejoindre Bourges. L'aménagement de cette infrastructure permettrait de désenclaver le Sud du Pays Giennois mais aussi le Nord du département du Cher en lui facilitant l'accès à l'A77.

Les élus du Giennois souhaitent que cet axe soit mis à 2X2 voies sur la totalité de son tracé (A77/Bourges).

1-2-2) Aider à la mise en place de la déviation Nord de Gien

Cet axe prévu pour 1998-99 permettra de désengorger le centre ville qui deviendra alors plus attrayant pour les touristes. Un accompagnement paysager le long de cet axe pourrait être envisagé.

1-2-3) Adapter le reste du réseau routier au système d'échanges qu'induit l'A77

Les axes routiers conduisant aux diffuseurs de l'A77 vont connaître une hausse de trafic.

Il serait souhaitable de pouvoir les aménager (D926, D965,...) et créer certaines déviations afin de contourner les principaux bourgs-centre, comme Beaulieu-sur-Loire (D926), ou Bonny-sur-Loire (RD965).

1-3) Optimiser les effets induits de l'A77

L'A77 Dordives/Cosne-sur-Loire traversera fin 1999 six communes de l'Est du Pays et du Nord de la Loire. L'accès au territoire giennois se fera par 3 diffuseurs : Boismorand, Briare, Bonny-sur-Loire. Face à cette opportunité il s'agit pour le Pays de se positionner et de s'impliquer par rapport à la réalisation de cette autoroute et d'optimiser les effets induits de l'infrastructure autoroutière.

Il est à noter dès à présent que l'installation d'entreprises nouvelles impose d'aménager des structures d'accueil, mais aussi de prévoir les services pour le personnel dans les domaines du logement, des loisirs, de l'accès à l'enseignement.

1-3-1) Aider à la mise en valeur des diffuseurs

Afin d'optimiser l'arrivée de l'A77 sur le Pays Giennois en 1999, le Pays a souhaité favoriser son développement économique par l'implantation de zones d'activités sur son territoire et localisées le plus près possible des diffuseurs.

Cf aussi AXE 2 1-1-1.

1-3-2) Aider les collectivités du Pays à mettre en place le « 1% paysage »

Dans le cadre de la construction de l'A77, un fonds représentant 1% de l'enveloppe affectée à l'infrastructure, peut être mobilisé pour mener une politique de valorisation des espaces situés en dehors de l'emprise de l'autoroute avec pour objectifs d'optimiser les effets induits par l'infrastructure en cause. Ce fonds est mobilisable sous réserve d'une participation équivalente des collectivités concernées.

La commune de Briare a d'ores et déjà fait une demande pour la zone d'activité située près du diffuseur.

Les actions concrètes éligibles à ce financement :

* sites naturels ou urbains, paysages et monuments :

- valorisation des paysages ;
- mise en valeur de monuments visibles de l'autoroute ;
- réhabilitation de façades dégradées ou d'espaces périurbains ;
- amélioration des entrées de bourgs directement liées aux diffuseurs.

* actions touristiques et économiques :

- les acquisitions immobilières ou foncières par une collectivité publique peuvent être financées si elles ont pour objet la valorisation paysagère ou le développement économique et touristique ;
- mise en valeur d'itinéraires conduisant à des sites industriels, monuments ou à des ensembles bâtis, ... ;
- mise en place d'une politique d'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques ;
- aide à la qualité paysagère des terres remembrées : les travaux connexes dans le cadre d'un remembrement peuvent faire l'objet d'un financement.

Il est demandé à la Région Centre de soutenir ce projet et d'aider les collectivités concernées, et le Pays dans ses démarches auprès des services de l'Etat.

1-4) Améliorer le réseau secondaire

Le réseau secondaire du Pays souffre d'un manque d'entretien et aurait besoin de quelques aménagements. Aussi les élus du Pays souhaitent-ils que des actions soient engagées pour :

1-4-1) Faciliter l'accès routier aux zones artisanales et aux entreprises isolées

Dans le cadre de la requalification des zones d'activités, le Pays envisage de soutenir les actions favorisant un meilleur accès aux zones d'activités : aménagement de carrefour, élargissement de voies, ...

L'amélioration de l'accès aux entreprises importantes isolées sera étudiée.

1-4-2) Aménager et entretenir le réseau secondaire et faciliter les liaisons avec les territoires voisins

Les élus du Pays souhaitent que les routes départementales secondaires soient aménagées et entretenues dans chaque canton, et plus particulièrement les axes routiers permettant une liaison directe avec les départements voisins comme par exemple la D47 (échangeur Briare/Ouzouer-sur-Trézée/Bléneau), les D965 et D926 (liaison Auxerre-Bourges par Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire), ou encore la D45, D52 et D853.

1-4-3) Aider au développement et à l'entretien de la voirie communale et des chemins ruraux

L'entretien de la voirie communale est onéreux et représente une charge financière importante pour l'ensemble des communes du Pays. Aussi les élus souhaitent-ils, dans le cadre du Contrat de Pays, obtenir une aide financière pour faire des travaux de réfection, développer et entretenir le réseau communal. Les chemins ruraux à vocation touristique doivent également être entretenus sur de nombreuses communes du Pays.

2 - AMELIORER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Une bonne irrigation du territoire doit permettre à toute personne de se rendre dans les centres de services.

Actuellement le Pays est desservi partiellement par des cars.

11 communes sur 31 sont desservies par des lignes régulières.

Cette situation pose des problèmes de mobilité, notamment pour les jeunes et les personnes âgées en difficultés ou en recherche d'emploi.

Aussi, la priorité pour les élus est-elle de :

2-1) Développer un système de transport en commun sur le Pays

Ce nouveau plan de transport devra permettre une meilleure desserte :

- entre les écarts et les bourgs-centre ;
- entre les bourgs-centre et les pôles urbains du Pays ;
- entre les pôles urbains et les communes extérieures du Pays ;
- entre les pôles urbains et les grandes agglomérations régionales (Orléans, Montargis, Bourges,...).

Un plan de transport en commun a été présenté par les Rapides du Val de Loire, société déjà implantée sur le Pays. Elle propose une redistribution en offre supplémentaire de :

- + 20 communes desservies en services réguliers,
- 2 A/R hebdomadaires par commune,
- 2 A/R quotidiens Châtillon/Gien.

Ainsi l'ensemble des 31 communes seraient-elles desservies. Ce projet de transport peut s'envisager sur une période d'essai de 8 ans.

Pour la desserte des écarts, au moins deux solutions sont proposées au Pays :

- localement, en accord avec les communes, un partenariat avec des sociétés de taxis pourra être mis en place (RVL - sociétés de taxis), tout en conservant une harmonisation tarifaire pour le public.

- une réflexion pourra être menée sur la mise en place d'un système de transports ponctuels pris en charge par un réseau associatif.

Les élus du Pays souhaitent que la gratuité des transports scolaires soit maintenue.

2-2) Mettre en place un programme complet d'abris-bus

Afin d'améliorer l'image des transports et le cadre de vie, le Pays souhaite que soit mis en place un programme complet d'abris-bus sur l'ensemble du territoire. Ce dossier sera présenté au Conseil Général qui a déjà un projet de cette nature pour l'ensemble du Département.

2-3) Améliorer les liaisons ferroviaires vers Paris et faciliter l'accès aux gares du Pays

Les élus du Pays souhaitent que les liaisons quotidiennes entre Gien/Briare et Paris soient plus nombreuses. De plus, les élus des cantons de Briare et Châtillon-sur-Loire demandent à la Région Centre la réouverture des gares fermées en 1995 (Bonny-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire), ou bien l'extension aux communes de Châtillon-sur-Loire, Ousson-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire du système de transport mis en place par la région Centre sur la commune de Bonny-sur-Loire.

3 - DEVELOPPER ET AMELIORER LES BESOINS LOCAUX DE L'AVIATION D'AFFAIRES

3-1) Aménager l'aérodrome de Briare

Aujourd'hui l'aérodrome de Briare ne dispose plus que d'une piste d'atterrissage (1200m x 50m) en herbe. Il existe un potentiel pour l'aviation d'affaires, mais les compagnies aériennes délaissent trop souvent Briare car cette piste en herbe n'est plus adaptée à l'aviation moderne (les vibrations à l'atterrissage dérèglent les appareils de bord).

Aussi pour redonner un élan à cet aérodrome et à l'aviation d'affaires et de tourisme, est-il nécessaire de l'équiper d'une piste en dur (1200m x 30m). Sans cet équipement l'avenir de cette infrastructure est fortement compromis, et son équipement moderne (IFR) n'a plus aucun intérêt.

A l'heure où le Pays se penche sur son développement économique (création de zones d'activités) et sur son désenclavement (A77), cet équipement permettrait sans conteste de rapprocher le Giennois (et ses chefs d'entreprises) des autres métropoles françaises et européennes.

AXE 2 : CONSOLIDER LE TERRITOIRE GIENNOIS POUR PERMETTRE SON DEVELOPPEMENT

1 - RENFORCER LES POLES URBAINS (GIEN/BRIARE/CHATILLON) ET DEVELOPPER LA COMPLEMENTARITE VILLE/CAMPAGNE

1-1) Développer et renforcer le tissu industriel

1-1-1) Aider à la mise en place de nouvelles zones d'activités sur le Pays

Afin d'optimiser l'arrivée de l'A77 sur le Pays Giennois en 1999, le Pays a souhaité favoriser son développement économique par l'implantation de zones d'activités sur son territoire et localisées le plus près possible des diffuseurs. Ainsi, une étude a été confiée au cabinet Formules Economiques Locales, afin de vérifier la pertinence d'une implantation d'une zone de classe I sur le Pays Giennois. Trois sites avaient été proposés pour l'implantation de cette zone : Boismorand, Arrabloy, Briare.

Rappel de la définition d'un site de classe 1 (retenu par le « Projet de Schéma d'Orientation des Sites d'Activités Industrielles du Loiret », approuvé par le Conseil Général lors de sa séance du 27 Septembre 1995).

Une zone de classe 1 intéresse des projets industriels représentant un investissement de l'ordre de 500 millions de Francs donnant lieu à une création importante d'emplois directs et d'emplois indirects et ayant des besoins en terrain de plus de 50 ha.

Il s'agit des sites stratégiques et des zones naturelles d'accueil pour grands projets européens. Ils peuvent être thématiques. A tous points de vue, ils misent sur la qualité .

Ces sites sont :

- les vitrines d'un Pays et obéissent à un cahier des charges rigoureux,
- desservis par un réseau d'infrastructures de très bonne qualité (autoroute, voie ferrée),
- susceptibles d'accueillir des industries de haute technologie et des activités de services complémentaires,
- créés dans un environnement soigné, et permettent l'accès à des services de haut niveau,
- la base d'appui des politiques de communication et de recherche de projets extérieurs.

La liste des principaux critères objectifs peut se résumer de la manière suivante :

- superficie du terrain supérieure à 50 ha, d'un seul tenant, de forme régulière (rectangle),
- terrain plat de bonne nature géologique,
- accessibilité immédiate depuis une autoroute, et si possible embranchement particulier sur le réseau ferroviaire,
- liaisons rapides avec les grandes métropoles.

La création d'un tel site est un investissement à long terme et coûteux qui nécessite la mise en oeuvre de moyens financiers suffisants pour assurer le portage du foncier et des réseaux primaires.

Cette étude a été présentée aux commissions Commerce/Artisanat et Industrie/Voies de communications. Après lecture des conclusions apportées par le bureau d'études, les commissions réunies proposent que :

- le Pays ne retienne pas pour le moment l'implantation d'une zone de Classe I sur son territoire, et ce, compte tenu des investissements lourds à entreprendre dans une conjoncture économique difficile.

- le Pays favorise le développement de **deux zones industrielles de classe 2, intercommunales, complémentaires et évolutives**. (Définition : les zones de classe 2 sont des zones d'activités plus banales et de taille plus restreinte pour l'accueil des petites et moyennes entreprises. Leur coût est moins élevé et leur cahier des charges moins contraignant).

- La première serait située à Gien Nord, à proximité de la zone industrielle existante de la ville de Gien, avec une capacité foncière d'environ 50 ha, à une dizaine de kilomètres du diffuseur de Boismorand. L'intercommunalité pourrait se faire dans le cadre du District. Des conventions pourraient être passées avec les communes non adhérentes à cette structure intercommunale. La maîtrise d'ouvrage reste à définir, mais elle pourrait être assurée par le Pays ou le District.

- La seconde serait située à Briare, à la sortie même du diffuseur de l'A77, à proximité d'une zone artisanale existante. L'offre foncière se décline de la façon suivante : une grande parcelle de 13 ha, viabilisée, qui pourrait être mise sur le marché rapidement, une possibilité de doubler cette surface pour la porter à 25 ha environ en réalisant des acquisitions de parcelles complémentaires en périphérie de la zone principale ; un boisement de 29 ha, enclavé entre autoroute, bretelle d'accès et RN 7, pourrait également être acquis. Le POS est actuellement en révision afin de permettre l'implantation d'activités (commerces, industries,...) sur cette parcelle. A l'arrière de cet ensemble, deux tènements fonciers complémentaires, représentant environ 10 et 15 ha, de part et d'autre de l'autoroute, pourraient venir compléter la zone, dont l'ensemble sera constitué en ZAC. Compte tenu de sa proximité la zone industrielle d'Ouzouer-sur-Trézée pourrait être reliée à cette nouvelle zone d'activité.

L'intercommunalité pourrait se faire dans le cadre du SIPACOB (ou d'une communauté de communes). Un rapprochement avec les communes du SIVOM de Châtillon-sur-Loire (et celles du canton de Gien) peut être étudié.

La maîtrise d'ouvrage reste à définir, mais elle pourrait être assurée par le Pays (après une modification de ses statuts), par la structure intercommunale existante, ou bien par la CCI ou le Conseil Général qui pourrait intervenir au titre de son soutien en faveur des zones défavorisées.

Ces deux zones seront « **complémentaires** », et afin qu'il n'y ait pas concurrence entre elles, il faudra chercher à organiser leur complémentarité, à harmoniser leurs règlements et le niveau de leurs taxes professionnelles.

Une réflexion pourrait être engagée afin d'obtenir un taux de Taxe Professionnelle unique pour ces deux zones.

Ces deux zones seront également « **évolutives** », c'est-à-dire qu'elles pourront évoluer vers la classe 1, en fonction de leur possibilité d'extension et des opportunités industrielles.

Les propositions de ces deux commissions seront présentées au Comité Syndical, lequel se déterminera sur les choix à engager pour le Pays.

1-1-2) Aider à la requalification des zones existantes

Le Pays giennois dispose actuellement de 12 zones d'activités dont le taux d'occupation est de 61,7%. L'objectif du Pays est donc dans un premier temps de consolider l'existant par des actions de requalification avant d'envisager une extension de ces zones (sauf nécessité locale).

Une étude sur la requalification des zones artisanales du Pays a été menée en juin 1997 par le bureau d'étude Formules Economiques Locales. Ce dernier préconise un certain nombre d'actions afin d'améliorer l'image du site et sa commercialisation.

Ainsi les principales actions de requalification s'orientent vers :

- le paysagement de certaines zones.

Il s'agit de réserver un espace pour des plantations afin de mettre en valeur la zone (Beaulieu-sur-Loire) ou pour isoler les zones industrielles et préserver ainsi le caractère industriel de la zone (Poilly-lez-Gien).

- le traitement de la voirie.

L'objectif est de faciliter l'accès routier à la zone depuis un axe de communication majeure mais aussi à l'intérieur même de la zone.

Il serait par exemple, nécessaire de créer un carrefour (rond-point ou accès protégé) sur la D952 pour éviter un tourne-à-gauche dangereux sur la zone de Nevoy.

Une réfection de la voirie est préconisée sur les zones de Beaulieu-sur-Loire (traitement de la voirie centrale, après achèvement des chantiers en cours) et St-Brisson (réfection complète de la voie de desserte intérieure et amélioration de l'accès à la zone).

Parallèlement à ces actions, un fléchage au sol sur la voie publique, devant l'entrée de ces zones, ainsi que celle de St-Gondon, pourrait être envisagé.

- la démolition des bâtiments inoccupés, vétustes, et obsolètes.

L'objectif est d'améliorer l'image de la zone et pouvoir proposer un site « propre » et équipé à tout nouvel investisseur.

Ces opérations peuvent être envisagées pour les bâtiments situés sur la zone de Châtillon-sur-Loire et St-Brisson.

- le traitement des clôtures, de l'éclairage, des trottoirs et le nettoyage de certains lots.

Ces actions peuvent être envisagées sur les zones situées sur les communes de Coullons, Poilly-lez-Gien, St-Brisson, Bonny-sur-Loire.

- la mise en place d'un panneau d'affichage (directory).

Cette action est préconisée pour l'ensemble des zones du Pays. Ce panneau, identique pour toutes les zones, reprendrait le logo du Pays (qui reste à créer) ainsi que la liste des entreprises présentes sur le site et un plan de la zone.

- la mise en place d'une démarche de communication.

La réalisation des travaux de requalification exposés précédemment risque de ne pas être suivie d'un grand effet au niveau de la commercialisation des zones du Pays s'il n'y a pas simultanément la mise en place d'une démarche de marketing industriel ciblé à l'échelle du pays Giennois. Il serait souhaitable de mettre en place des outils communicants simples et clairs qui offriraient deux avantages :

- jouer la complémentarité des zones entre elles afin d'attirer un réseau d'entreprises qui fonctionneraient en synergie ;
- préparer un « discours » ciblé et cohérent jouant sur la qualité d'accueil du Pays Giennois (unicité de lieu).

Pour asseoir la politique de communication institutionnelle, il est préconisé de créer un label « Bassin Industriel du Pays Giennois ».

La création de ce label servirait de support aux actions suivantes :

- création d'un logo,
- création d'un panneau d'accueil reprenant le logo, implanté à l'entrée de la zone,
- création d'un guide des zones industrielles du Pays.

1-2) Favoriser le développement des activités commerciales et artisanales

Afin de dynamiser l'appareil commercial de proximité ainsi que l'artisanat, le Pays souhaite favoriser le développement des activités commerciales et artisanales sur l'ensemble du Pays.

Ceci suppose de :

1-2-1) Poursuivre l'ORAC sur les cantons de Briare et Châtillon

Commencée en octobre 1995, cette Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat s'achèvera à la fin 1997, sans que l'ensemble des dossiers soit traité. Un prolongement de l'ORAC (ou l'octroi d'aides financières) s'avère nécessaire et permettra de faire aboutir l'ensemble des demandes.

En effet l'ORAC s'est fixé comme objectif le subventionnement de 50 projets d'investissement. Fin 1996, 62% de cet objectif était réalisé. Il restait en février 1997, 19 projets d'entreprises à élaborer. Il ne reste pour le moment que des financements de l'Etat, la dotation du Conseil Général ayant été épuisée au cours de l'année 1996.

1-2-2) Aider à la mise en place d'une ORAC sur le canton et la ville de Gien, et d'opérations « Coeurs de Pays » sur Gien

Le canton de Gien n'a jamais bénéficié de cette procédure ORAC malgré les besoins des commerçants et artisans de l'ensemble des communes de ce canton. La Ville de Gien souhaite également bénéficier de cette procédure, au titre du contrat Région/Ville, ainsi que de celle des « Coeurs de Pays » mise en place par l'Etat.

1-2-3) Favoriser la mise aux normes des laboratoires des artisans des métiers de bouche

L'objectif est de permettre aux artisans (boulangers, pâtisseries, bouchers, ...) d'améliorer les conditions d'exercice de leur activité, en réalisant notamment la mise aux normes de leur laboratoire. Une enquête pourra être réalisée auprès de ces artisans afin de connaître leurs besoins. Ensuite, ceux qui le désirent pourront faire réaliser un diagnostic hygiénoscopique de leurs installations (étude subventionnable). Après le diagnostic, une avance remboursable sans intérêt peut être octroyée sur la base des investissements à mettre en oeuvre.

Dans le cadre du Contrat de Pays, les élus souhaitent que ces dispositifs soient maintenus et soutenus par la Région.

La mise en place d'une ORAC sur le canton de Gien pourrait permettre de prendre en compte une partie de ces demandes.

1-2-4) Participer à la modernisation des ateliers des artisans

Une modernisation des ateliers (achat d'équipement moderne, mise aux normes,...) s'avère nécessaire pour un certain nombre d'artisans (garagiste, menuisier, ...) du Pays. Ces dernières pourraient être effectuées dans le cadre de l'ORAC. Dans le cas contraire, il est demandé à la Région d'aider les artisans à réaliser des travaux afin de moderniser leur appareil de production.

1-2-5) Favoriser la mise aux normes des cafés, des restaurants et des structures hôtelières

Ces activités sont exclues de la procédure ORAC ; néanmoins les hôtels, restaurants, pizzerias, cafés, tabac peuvent faire l'objet d'un financement particulier. Toutes ces activités sont indispensables au maintien de l'animation et de la vie dans les communes rurales, d'où la nécessité de les préserver en aidant notamment les propriétaires à réaliser les mises en conformité souvent nécessaires à la poursuite de leur activité.

Un recensement sera nécessaire pour connaître l'ensemble des besoins du Pays.

1-2-6) Soutenir les derniers commerces et aider à la création de points « multiservices »

L'objectif est de permettre le soutien au dernier commerce, notamment par la création de points multiservices dans les communes rurales dépourvues de commerces.

1-2-7) Etendre le fonds d'avance remboursable à l'ensemble du Pays

Ce fonds, déjà mis en place dans le CRIL (cantons de Briare et Châtillon-sur-Loire) fonctionne bien. Des remboursements sont toujours en cours. Si l'expérience doit être étendue avec des supports de proximité différents, la dotation globale initialement ouverte dans le CRIL devra être abondée.

Le maintien de l'activité commerciale et artisanale dans les communes rurales passe par le soutien à certaines activités, véritable vecteur d'animation dans nos communes rurales.

Il s'agit donc de :

1-2-8) Favoriser l'équipement et l'aménagement des places de marché dans les bourgs ruraux

La place de marché constitue un pôle d'attraction et d'animation périodique dans les bourgs ruraux, notamment les jours de marché. A ce titre, et afin de maintenir une activité commerciale en ce lieu, des aménagements sont nécessaires (bornes d'alimentation en eau, en électricité, évacuation des eaux usées,...), sur certaines places du Pays (Beaulieu-sur-Loire, Coullons,...).

La place du marché peut être également un élément à part entière du tissu urbain. A ce titre, et pour renforcer son attractivité (lieu de rencontre, de repos, de flânerie) certaines places doivent également bénéficier d'aménagements spécifiques (réhabilitation de bâtiments, plantation d'arbres, installation de bancs,...).

1-2-9) Soutenir l'activité des marchands ambulants (modernisation ou achat de camions de tournées)

L'objectif du Pays est de maintenir le tissu artisanal vivant et d'offrir aux habitants des plus petites communes un service minimum pour les besoins alimentaires quotidiens (boulangerie, boucherie, charcuterie,...).

Aussi, le Pays souhaite-t-il que les artisans soient aidés pour l'achat d'un camion de tournées ou le renouvellement de ce dernier lorsque cela est nécessaire.

1-3) Favoriser l'accueil des populations à la ville comme à la campagne

L'objectif pour les élus du Pays est double :

1) résoudre les problèmes de logement à long terme en mettant en oeuvre une politique globale de l'habitat à l'échelle du Pays qui devra renforcer les attraits du territoire pour encourager l'installation et le maintien des familles.

2) répondre aux besoins immédiats de logements.

Pour atteindre ces objectifs plusieurs orientations ont été proposées par les élus du Giennois.

1-3-1) Aider à la mise en place d'une politique de logement sur l'ensemble du Pays

Une étude est actuellement réalisée par la DDE du Loiret. Les conclusions seront présentées au Pays au cours du dernier trimestre 1997.

La DDE propose de réaliser un diagnostic du logement qui mettra en évidence les spécificités locales de chaque type d'habitat.

Les études réalisées sur le Pays et les données statistiques montrent que le territoire giennois souffre d'une concentration de logements sociaux sur les principaux pôles urbains, et que son bâti se dégrade du fait d'un nombre important de logements vacants.

L'objectif est de pouvoir proposer au Pays des actions concrètes en matière d'habitat.

Aussi, le Pays pourrait-il s'orienter vers :

- une action permettant d'obtenir le desserrement des logements sociaux qui se concentrent actuellement sur les 2 villes pôles du Pays. L'objectif serait de mieux répartir la construction de ces logements sur l'ensemble du Pays.

- une action incitant les particuliers à réhabiliter et à louer l'important patrimoine privé qui se dégrade et qui demeure le plus souvent vacant. Les hameaux du Pays étant particulièrement touchés, ils sont souvent abandonnés.

- une politique de réhabilitation du parc locatif social en concertation avec l'Etat et les organismes liés au logement.

- la mise en place à terme d'un « observatoire » du logement à l'échelle du Pays. L'objectif pourrait être de centraliser l'offre et la demande de logements au niveau du Pays afin de dégager les besoins (construction, réhabilitation) et mieux répondre à la demande (locative, constructive,...).

Parallèlement à ces préconisations, une politique spécifique du logement adapté au Pays pourrait être proposée.

Deux types d'opération sont envisageables :

- le P.L.H. (Programme Local de l'Habitat), qui est une étude, pluricommunale, de prospective sur 5 ans qui doit surtout permettre de définir les besoins en logement sur le territoire étudié. Cette étude pourrait se faire à l'échelle du Pays.

- l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui a pour objet la requalification des quartiers anciens et la réhabilitation du parc immobilier privé de plus de 15 ans.

Cette opération pourrait se faire sur toute ou partie du territoire giennois, en fonction d'un découpage déterminé par avance par les élus. Ces OPAH peuvent être urbaines et/ou rurales.

1-3-2) Aider à la mise en place d'une politique de redynamisation des centres villes et des quartiers en difficultés

L'objectif est de mener une politique de redynamisation des centres villes et des quartiers en difficultés, notamment dans les 3 chefs-lieux de canton, afin de favoriser leur attractivité, et de réduire la délinquance urbaine.

Dans son contrat Région/Ville, la ville de Gien prévoit, entre autres, de redynamiser et recomposer son centre ville par des actions sur l'espace urbain et sur l'offre en logement, mais aussi d'agir sur des quartiers en difficultés (ex : la cité des Champs de la Ville).

Des actions similaires peuvent être envisagées dans les deux autres pôles urbains du Pays.

1-3-3) Aider à la réalisation de logements locatifs

L'offre locative est inadaptée aux attentes des personnels que les entreprises font venir sur le Pays. Aussi, les élus aimeraient-ils voir se développer sur leur territoire des logements locatifs (PLA,PLI), adaptés à la demande.

1-3-4) Poursuivre les opérations « Coeurs de Village »

Depuis 1984, cette procédure régionale a permis à 19 communes du Pays de bénéficier de subventions pour l'aménagement d'espaces publics et surtout pour la réalisation de logements sociaux qui permet de maintenir sur place des populations souvent en difficulté et de valoriser en même temps le tissu urbain et/ ou rural. L'aménagement de ces espaces urbains est un facteur attractif supplémentaire pour les communes rurales et favorise donc l'accueil et le maintien de la population.

Il apparaît donc nécessaire et comme une priorité pour le Pays de poursuivre cette procédure régionale.

1-3-5) Favoriser la réhabilitation du patrimoine immobilier communal

Certaines communes possèdent un patrimoine immobilier, parfois vétuste, et demandent une aide financière pour le réhabiliter et pour créer, quand cela est possible, des logements.

1-3-6) Favoriser l'hébergement pour les jeunes et les plus démunis

Il existe sur le Pays des structures d'accueil (foyer) pour les jeunes, mais elles ne leur offrent pas toujours la possibilité de se loger de façon décente, le prix du logement étant souvent un frein pour un jeune sans emploi ou avec de faibles revenus.

Le Pays souhaite donc étudier une solution pour héberger ces jeunes en situation de précarité.

1-3-7) Favoriser la mise en place de structures d'accueil (logements) pour les personnes âgées

Le vieillissement de la population, qui a vu doubler depuis 1950 le nombre des plus de 80 ans, conduit le Pays à envisager la mise en oeuvre d'une politique adaptée à l'aide aux personnes âgées. En milieu rural, l'isolement des habitations et parfois leur vétusté, les difficultés de communication, n'offrent pas toujours aux personnes âgées la possibilité de rester chez elles, et ne permettent pas non plus une aide « classique » à domicile.

Parmi les solutions envisageables, le Pays propose par exemple de développer la MARPA ou Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées.

La MARPA offre aux résidents un domicile traditionnel complété par des services collectifs, tout en cherchant à encourager au maximum l'autonomie individuelle.

La commune de Beaulieu-sur-Loire projette de construire dans le lotissement « Le cormier », des logements de ce type capable d'accueillir 15 résidents. Une réflexion est en cours sur les communes de Coullons et de St-Gondon qui souhaiteraient également construire une MARPA.

1-4) Développer les équipements culturels structurants dans les principaux pôles urbains

1-4-1) Aider à la mise en place de bibliothèques intercommunales, d'une école de musique intercommunale, d'un « Musée de Pays », d'une salle de conférences, de gymnases (avec un regroupement des sections sportives pour optimiser l'utilisation des équipements), et d'activités théâtrales

L'objectif est de permettre à tous les habitants du giennois de bénéficier d'équipements culturels trop onéreux pour un certain nombre de communes.

Aussi dans le cadre du renforcement des pôles urbains (Gien/Briare/Châtillon-sur-Loire) et de la complémentarité Ville/Campagne, il serait souhaitable pour les chefs-lieux de canton de disposer de ces structures afin qu'elles rayonnent sur le reste du territoire et même au-delà du Pays.

Il existe sur le Pays des projets d'implantation de bibliothèques intercommunales (Gien, Châtillon-sur-Loire,...) ; d'une école de musique à vocation intercommunale (les professeurs basés à Gien se déplaceraient sur tout le Pays en fonction des besoins locaux) ; d'un « Musée de Pays » regroupant toutes les richesses archéologiques du Giennois (Châtillon-sur-Loire); ou bien encore d'une salle de conférence (300 places) à vocation intercommunale pour le tourisme d'affaires (Briare).

2 - PRÉSERVER LE MILIEU RURAL ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

L'objectif des élus du Pays est d'éviter la désertification du tissu rural en s'appuyant sur des bourgs actifs et attractifs et sur les hommes qui valorisent ces espaces ruraux.

Aussi, les élus souhaitent-t-ils maintenir une agriculture performante et de qualité, et mettre tout en oeuvre pour enrayer le déclin de l'agriculture (diminution du nombre des exploitations, baisse des effectifs).

Ceci suppose de mettre en place un certain nombre d'actions et donc :

2-1) Développer une agriculture performante et de qualité

2-1-1) Aider à la valorisation des productions locales et à l'investissement individuel et collectif pour tous les types d'élevages

L'élevage (bovin, ovin, caprin, porcin, avicole,...) est une activité agricole prédominante sur le Pays. Le Pays pourrait apporter son soutien à des filières spécifiques comme l'élevage de porc. Le territoire giennois dispose d'espaces susceptibles d'accueillir l'élevage de porcelets. Il s'agit également de fournir aux abattoirs régionaux (notamment Orléans) des productions locales afin de répondre à une demande et limiter les importations.

2-1-2) Aider à la mise aux normes des bâtiments d'élevage

Ce point est une priorité pour le maintien de cette activité sur le Giennois.

2-1-3) Aider au développement des ressources locales (exploitation de marnes, ...) et à la mise en place d'équipements destinés à l'irrigation (travaux de renforcement des digues de l'étang de la Grand Rue,...)

L'objectif est de favoriser le développement des ressources locales (exploitation des marnes,...) et permettre une meilleure rentabilité des cultures en aidant à la mise en place d'équipements destinés à l'irrigation. Celle-ci est pour le moment limitée dans le Pays par la rareté des ressources en eaux souterraines et par la faiblesse des débits en eaux de surface.

L'irrigation pourrait être favorisée par des travaux de renforcement des digues de l'étang de la Grand Rue à Ouzouer-sur-Trézée. Ces travaux permettraient de gagner 2 millions de m³ d'eau en stockage, laquelle pourrait être utilisée pour l'irrigation tout en favorisant le tourisme nautique.

2-1-4) Aider à la mise en place de CUMA

L'objectif est d'aider les hommes à travailler ensemble et réduire les coûts, en privilégiant notamment l'achat de matériel en commun pour la culture ou l'irrigation (CUMA).

2-1-5) Aider au développement des productions à forte valeur ajoutée

L'objectif est de développer les productions à forte valeur ajoutée comme la viticulture ou la production de fromages. Une partie du territoire est classée en AOC « crottin de Chavignol » et les coteaux du Giennois pour la viticulture seront prochainement classés en AOC.

La valorisation de ces produits passe par une aide à la mise aux normes des équipements nécessaires à la transformation et à la préparation de ces produits.

Ces actions sont indispensables au Pays, si l'on veut maintenir l'activité humaine en milieu rural et préserver cet espace fragile.

2-2) Protéger et améliorer l'Environnement

L'objectif des élus est de préserver un environnement de qualité, en mettant en place des programmes préventifs et curatifs destinés à limiter les pollutions et à préserver le cadre naturel. A ce titre plusieurs actions sont envisageables et souhaitables sur le Pays.

2-2-1) Maîtriser l'assainissement

Le problème de l'assainissement en milieu rural constitue une priorité pour le Pays, du fait notamment de son habitat dispersé. Il serait contradictoire d'affirmer comme une priorité la lutte contre la désertification des campagnes et de ne pas se préoccuper de l'interdiction potentielle de toute construction en milieu rural faute d'assainissement.

Actuellement une démarche est engagée sur le Pays afin de réaliser un schéma d'assainissement pour les 18 communes dépourvues de ce document. Ce schéma a pour objectif de définir les zones relevant des divers types d'assainissement possibles dans les zones rurales et urbaines (autonome, semi-collectif ou collectif).

En matière d'assainissement, le Pays souhaite s'orienter vers 3 axes prioritaires :

2-2-1-1) accompagner le développement de l'assainissement autonome, là où il est préconisé, en permettant la mise en place d'un dispositif d'entretien, d'un suivi des stations individuelles, et d'un contrôle avant la mise en service des installations ;

2-2-1-2) encourager (par des incitations financières) les particuliers à procéder aux travaux de branchement sur les dispositifs collectifs et semi-collectifs ;

2-2-1-3) aider les particuliers à réaliser des travaux de mise aux normes pour l'assainissement individuel.

Toutes ces incitations financières pourraient transiter par des structures communales ou intercommunales.

La responsabilité qui incombe dès à présent aux maires en matière d'assainissement autonome et l'effort à réaliser avant 2005 sont importants et touchent de nombreuses communes du Pays, qui souhaitent donc voir se réaliser dans le cadre du Contrat de Pays des actions significatives en matière d'assainissement.

2-2-2) Maîtriser la ressource en eau potable

Le territoire dans sa quasi-totalité est concerné par cette double préoccupation relative à l'eau potable : préserver l'existant et préparer le futur, en quantité et en qualité.

L'eau dans de nombreuses communes souffre d'une pollution chronique et croissante due essentiellement aux nitrates et aux pesticides.

2-2-2-1) Aider à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les élus du Pays souhaitent engager des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau, soit :

- en exploitant de nouvelles ressources bien protégées (création de nouveaux puits, de forages plus profonds),
- en traitant les pollutions et en réorganisant une distribution plus cohérente.

Une recherche en eau potable est en cours dans le cadre du District de Gien, afin d'améliorer la qualité de l'eau actuellement détériorée par la présence de nitrates.

Une connexion des réseaux entre différentes communes est une solution proposée au sein du Pays pour remédier à certaines pollutions. Ainsi sur les communes de Feins, d'Escrignelles, de La Bussière et d'Adon, particulièrement touchées par le problème de nitrates, on réfléchit à une solution intercommunale (connexion à un réseau sain, et recherche d'eau de meilleure qualité).

La préservation de l'existant passe nécessairement par le développement de la protection des captages.

Les élus souhaitent également :

■ favoriser les actions destinées à protéger les captages et les ressources en eau potable, et notamment les procédures de détermination des périmètres de protection des captages.

La maîtrise de la qualité de l'eau est une priorité pour le Pays et pour le développement de son territoire. La recherche d'un partenariat actif auprès d'organismes tels que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les administrations concernées (D.D.A.S.S. , D.D.A., D.D.E.) doit permettre d'élargir la concertation et de favoriser la recherche d'aides techniques et financières.

2-2-3) Valoriser les déchets

L'objectif est de mettre en place à l'échelle du Pays une politique de valorisation des déchets auprès des particuliers mais aussi des communes. Une étude sur la collecte sélective est en cours.

2-2-3-1) Aider à la mise en place à l'échelle du Pays d'une plate-forme de valorisation des déchets verts.

Le Pays dispose de 3 déchetteries et la collecte sélective est peu développée.

Actuellement une réflexion est en cours dans le cadre du SYCTOM (Syndicat des ordures ménagères qui regroupe 102 communes) sur l'orientation à suivre en matière de collecte sélective.

D'ores et déjà, le Pays souhaite mettre en place un certain nombre d'actions qui permettraient de respecter le Plan Départemental d'Elimination des Déchets, qui préconise à terme la valorisation de 25% d'une tonne de déchets.

Aussi, les élus souhaitent-t-ils mettre en place une plate-forme de valorisation des déchets verts collectés sur le Pays. Ces déchets, une fois traités et transformés en compost, seront vendus aux maraîchers, aux particuliers ou aux agriculteurs du Pays. La production annuelle moyenne de compost a été estimée à environ 700 tonnes.

Une réflexion est en cours pour associer à ce projet d'autres Pays voisins du Loiret et du Cher.

2-2-4) Entretien le paysage

2-2-4-1) Aider à la création et à l'entretien des chemins ruraux et de randonnées, des fossés, des berges de la Loire et des rivières.

Il s'agit d'engager des actions pour créer et entretenir des chemins ruraux et de randonnées ; pour mettre en valeur les berges de la Loire et les rivières du Pays (Aquiaulne, Trézée,...) ; ou encore pour entretenir les fossés communaux. Le Pays compte environ 680 kilomètres de fossés que les communes peuvent difficilement entretenir faute de moyens matériel, humain, ou financier. Aussi, une réflexion intercommunale avec mise en commun de moyens matériel et humain est-elle en cours sur le Pays. Elle ne pourra aboutir sans une participation active des collectivités territoriales, comme le Département ou la Région.

2-3) Améliorer l'environnement bâti et organiser la matrice du foncier

Le patrimoine bâti et architectural fait partie intégrante du paysage, aussi est-il nécessaire de mener une action conjointe sur les espaces ruraux et sur ce qui le compose, le patrimoine bâti. Ces actions contribueront à améliorer le cadre de vie des Giennois.

Diverses actions sont proposées par les élus. Elles consistent à :

2-3-1) Améliorer l'aspect paysager des entrées de bourg

Il s'agit de réduire les nuisances visuelles en travaillant notamment sur la signalisation. L'hétérogénéité des panneaux publicitaires et de signalisation touristique défigure et dévalorise les entrées de bourg.

Une réflexion à l'échelle du Pays est menée en parallèle avec celle engagée pour la mise en place d'une signalétique touristique.

Les élus souhaitent également engager des actions pour atténuer les effets visuels de certaines constructions collectives comme les groupes d'immeubles ou les lotissements. La valorisation de ces espaces se fera par un traitement paysager.

2-3-2) Poursuivre l'enfouissement des réseaux

Il s'agit de poursuivre l'enfouissement des lignes basses tensions et téléphoniques dans les centres bourg. Certains travaux ont été entrepris grâce à la politique « Coeur de Village » et aux aides octroyées par le Conseil Général, France Télécom et EDF.

Il s'agit maintenant pour les communes qui n'entrent pas dans cette procédure de pouvoir engager une action similaire en centre bourg ou à proximité d'un monument important.

2-3-3) Encourager les opérations de ravalement de façades

Il s'agit d'apporter une contribution financière aux particuliers en plus de celle allouée par les communes, afin de les inciter à entreprendre des travaux. Ces opérations connaissent un vif succès sur le Pays, mais demeurent limitées car le budget des communes consacré aux opérations façades est réduit et non extensible, alors que le nombre de demandes est important et en constante évolution.

2-3-4) Aider à la mise en place de documents d'urbanisme et/ou de planification

L'absence de documents d'urbanisme, peut entraver le développement de certaines communes et menacer à terme la qualité des espaces agricoles et touristiques. Même si un POS communal peut apparaître disproportionné pour les petites communes, une réflexion peut être engagée afin d'élaborer seul ou à plusieurs, notamment pour des communes présentant des situations voisines, des documents d'urbanisme et/ou de planification (POS, SDAU, Schémas d'assainissement,...).

2-4) Maintenir les services de proximité

L'objectif du Pays est de faire bénéficier à la population du Giennois d'un niveau similaire de services au sein du territoire. Cette rationalisation des services implique leur mise en réseau en collaboration avec les pouvoirs publics et en partenariat avec les associations et les collectivités locales.

Actuellement, la majeure partie des offres de services publics est concentrée sur les pôles urbains. Sans vouloir donner à chacune des communes rurales une quantité et une qualité d'offres semblable à celle du milieu urbain, il serait souhaitable de mieux répartir cette offre sur l'ensemble du territoire afin de la rendre accessible à la majorité de la population.

Il est donc indispensable de développer ces services publics dans les principaux bourgs ruraux ou au moins dans les chefs-lieux de cantons, afin d'arriver à un maillage du territoire en matière de services.

Pour cela, il paraît nécessaire d' :

2-4-1) Aménager des points d'accueil pour les divers organismes liés à l'emploi, la formation, la santé, la prévention,...

Il s'agit d'aménager dans ces communes des points d'accueil susceptibles de recevoir des permanences (ou maintenir une antenne) des divers organismes liés à l'emploi, la formation, la santé, la prévention,... ; organismes publics (ANPE, UTAS, CIO, ...), associatifs (PAIO, GEDEC,...) ou privés.

Pour les autres services comme ceux liés aux soins à domicile, aux aides ménagères, ou au portage de repas à domicile une réflexion est en cours sur le Pays afin de les développer et mieux les répartir. Il pourrait s'agir d'installer un service ou des antennes sur des points clés du territoire.

2-4-2) Aider à l'amélioration et à la diversification des services du centre hospitalier de Gien

Le centre hospitalier de Gien, ne peut périliter sans compromettre l'équilibre même du Pays. Il serait paradoxal d'imaginer une amélioration de la qualité des services publics du Pays tout en n'assurant pas la pérennité et la diversification des activités d'un des plus importants centre de soins du Sud Est du Loiret. Aussi, par les services de proximité qu'il rend aux Giennois et aux habitants des Pays et départements voisins (Nièvre, Cher), par les emplois qu'il confère au Pays, le maintien de l'hôpital public ainsi que du service des urgences à Gien est-il une priorité.

Une coopération avec les centres hospitaliers les plus proches (Sully-sur-Loire, Montargis, Cosne) devrait permettre une meilleure adaptation aux besoins.

AXE 3 : DEVELOPPER LA FORMATION ET LES EMPLOIS

1 - SOUTENIR LES ACTIONS EDUCATIVES, DE FORMATION, ET AIDER A L'INSERTION DES JEUNES

Le Pays Giennois manque de formation qualifiante sur son territoire et n'a pas suffisamment de structures d'accueil pour la formation des jeunes et des adultes. Aussi l'objectif du Pays est-il de se préoccuper très tôt des jeunes en difficulté scolaire et leur donner la possibilité de trouver des formations et des informations sur place.

Ceci suppose de :

1-1) Développer les actions éducatives extrascolaires

Sur le Pays Giennois de nombreux enfants se trouvent en situation d'échec scolaire dès le primaire.

Aussi, le Pays souhaite-t-il développer à l'échelle du canton, un soutien scolaire en partenariat avec l'Education Nationale, les collectivités locales et territoriales, et le milieu associatif. Pour ce faire, une association « soutien scolaire » en milieu rural et urbain (notamment dans les quartiers en difficulté) est à créer sur le Pays. La pérennité de ce projet est liée au problème du transport. En effet, une expérience menée sur le Pays (avec des bénévoles) a dû être écourtée faute de moyen de locomotion pour reconduire le soir après les cours, les enfants à leur domicile dans les communes rurales ou les hameaux. Il s'agira pour le Pays de trouver un moyen de transport souple permettant de s'affranchir de la contrainte imposée par les horaires des lignes scolaires ou régulières.

1-2) Développer les actions de formation classiques et supérieures

La formation est stratégique. Un effort de qualification est crucial pour :

- répondre aux besoins des entreprises en pleine mutation et insatisfaites faute de qualifications correspondantes ;
- contribuer à la diminution du nombre de chômeurs ;
- lutter contre l'exclusion sociale.

Plusieurs orientations sont souhaitées par le Pays :

* Le Pays veut prendre en considération les jeunes en échec scolaire. Aussi, le développement des S.E.G.P.A (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), en collaboration avec les collèges et les autres partenaires du Pays (P.A.I.O.) sera soutenu par le Pays dans la mesure de ses compétences.

* Le Pays veut développer les formations supérieures en relation avec les filières économiques locales. Dans cette perspective, et dans le cadre du renforcement du pôle urbain Gien/Briare, une réflexion est en cours pour créer une ou plusieurs sections de B.T.S au Lycée de Gien.

Les élus souhaitent que le L.P de Briare soit réhabilité afin de maintenir une structure de formation sur le Pays et « revaloriser » l'image des formations professionnelles. Ils souhaitent également qu'un pôle technico-industriel soit créé dans cet établissement de Briare.

1-3) Soutenir les centres de formation du Pays

Après la fermeture de l'AFTAM (structure de formation assurant le suivi, l'accompagnement pour l'insertion socioprofessionnelle de public en grande difficulté) fin 1996, le Pays souhaite soutenir les autres structures locales liées à la formation professionnelle afin d'éviter qu'elles ne périclitent.

Dans ce cadre, les élus souhaitent que le projet d'extension des locaux de formation de la Maison Rurale de Gien soit pris en considération par le Conseil Régional. Les élus du Pays accompagneront également toutes actions relatives à la création de structures liées à la formation ou à l'insertion professionnelle.

1-4) Faciliter l'accès à l'information des jeunes et du public en difficulté

L'objectif est de faciliter et simplifier les démarches des jeunes et du public en difficulté, en quête d'un emploi, d'un stage ou d'une quelconque information.

Ainsi le Pays souhaite-t-il s'orienter vers :

- * La mise en place de structures d'accueil pour les divers intervenants en matière d'information, et d'orientation du public en recherche d'emploi.

Il s'agit d'inciter les différents partenaires (ANPE, PAIO, CIO, UTAS, ...) à assurer des permanences ou à créer des antennes dans les bourgs principaux ou les pôles urbains du Pays. Ces « points accueils » pourraient être créés ou établis dans une pièce annexe d'une mairie ou dans tout autre local municipal ou associatif.

- * La mise en place d'un système de centralisation des offres d'emplois et stages avec une redistribution auprès des collectivités locales du Pays ou de tout autre partenaire en relation avec l'insertion professionnelle.

Une expérience est en cours actuellement sur la commune de Beaulieu-sur-Loire. Une personne en Contrat Emploi Consolidé recueille les offres d'emplois des ANPE du département (Gien, Montargis) et des départements voisins (Nièvre, Cher, Yonne), les sélectionne, puis les communique par fax à des communes (par l'établissement d'une convention) du Pays (Bonny-sur-Loire) ou extérieures à celui-ci (Santrange, Belleville), ou encore à des associations (le GEDEC à Châtillon-sur-Loire).

L'objectif est d'étendre cette expérience à l'ensemble des communes du Pays, surtout les plus rurales et les plus éloignées des centres d'informations, en travaillant en concertation avec tous les partenaires locaux (ANPE, associations,...). Un investissement humain et matériel sera nécessaire pour une mise en place plus étendue de cette expérience.

En parallèle à ce projet la commune de Beaulieu-sur-Loire souhaite mettre en place une Maison Information Formation Emploi (MIFE). Le projet précédent s'intégrerait à celui-ci.

Dans ce lieu on trouverait :

- un pôle Information (affichage régulier des offres d'emploi, un point documentation, des conseillers techniques,...) ;
- un pôle Formation qui proposerait des formations modulaires, des formations adaptées aux besoins des chômeurs, la réalisation de CV ;
- un pôle Emploi (développement des emplois verts, des emplois de proximité, des chantiers formations-emploi).

* La mise en place d'un « annuaire social » de Pays.

L'objectif est de fournir à tout public (jeunes, personnes âgées, chômeurs,...) en quête d'information (adresse, numéro de téléphone, personne à contacter,...) une réponse immédiate.

Cet annuaire social existe. Il a été réalisé en 1993 par les services du Conseil Général du Loiret (UTAS de Gien) pour les 3 cantons du Pays plus ceux d'Ouzouer-sur-Loire, et Sully-sur-Loire, mais il n'a pas été réactualisé depuis.

Aussi, le Pays souhaite-il que cet annuaire soit réactualisé, complété et diffusé largement aux communes du Pays, aux organismes publics et aux diverses associations.

* La mise en place d'un « guide des associations » de Pays.

L'objectif de cet outil est de mieux faire connaître aux jeunes du Pays l'ensemble des services sportifs, culturels, sociaux, et de loisirs mis à leur disposition.

Ce document existe déjà mais sous une forme très condensée. Il demande donc à être réactualisé, complété et diffusé plus largement auprès des collectivités, des écoles, collèges, lycées, des associations et des divers organismes en contact avec les jeunes.

2 - DEVELOPPER LES EMPLOIS

L'objectif des élus du Pays est de pouvoir favoriser l'emploi au sein même du Pays, surtout l'emploi des jeunes en répondant notamment aux demandes dans les services de proximité et dans l'agriculture.

Cet objectif pourra être atteint par le biais des associations très nombreuses sur le Pays.

Les procédures de « l'Economie Solidaire » ou assimilées développées par la Région Centre seront sollicitées, de même que les nouvelles procédures mises en place récemment par l'Etat.

Plusieurs orientations sont proposées par le Pays.

2-1) Les emplois de proximité

Le Pays souhaite favoriser l'émergence de nouvelles pistes d'emplois et consolider les actions déjà entreprises par le milieu associatif.

Ceci suppose de :

2-1-1) Développer les chantiers-écoles

Il s'agit de mettre en situation de travail sur un vrai chantier, dans des domaines tels que le B.T.P, la récupération, l'environnement, des jeunes en difficulté d'insertion pour leur permettre de retrouver les règles de la vie en entreprise et d'acquérir une qualification liant savoir théorique et expérience pratique.

2-1-2) Favoriser l'installation d'entreprises d'insertion qui permettront de répondre à l'objectif décrit précédemment.

De nombreux projets existent. Le plus avancé étant celui de l'ALPEG (Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes) installée depuis 1988 dans le Montargois et qui étudie actuellement la possibilité de s'implanter sur le Giennois.

2-1-3) Favoriser le recrutement « d'emplois verts »

Il s'agit de soutenir les associations qui travaillent déjà dans ce sens (ex : A la Rencontre de la Terre) et leur permettre de poursuivre leur action de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Des emplois supplémentaires pourraient être créés pour entretenir les berges de la Loire et des rivières du Pays, les chemins ou les fossés.

2-1-4) Développer les emplois de services auprès des personnes âgées et/ou handicapées

L'objectif des élus du Pays est de maintenir aussi longtemps que possible les personnes âgées à leur domicile en répondant à leurs besoins. Aussi des réflexions sont en cours sur le Pays afin de favoriser et développer les services d'aides multiples (aide ménagère, portage de repas à domicile, services multiples auprès des personnes âgées et handicapées (petit bricolage, entretien jardin)..., soins à domicile,...).

2-1-5) Développer les emplois de services auprès de la petite enfance

Hormis la crèche de Gien qui connaît quelques difficultés de remplissage, les haltes-garderies du Pays ne désemplissent pas. Les listes d'attente sont fréquentes. Pour remédier à cette situation, il serait nécessaire d'envisager une extension des structures existantes et/ou la création de nouvelles haltes-garderies sur le Pays, et du même coup, une création d'emplois supplémentaire au sein de ces structures.

2-1-6) Mettre en place des éducateurs et animateurs sportifs sur le Pays

Le tissu associatif sportif est dense sur le Pays, aussi doit-il permettre de répondre aux besoins des jeunes dont l'inoccupation pendant les congés scolaires peut conduire à favoriser la petite délinquance. Il s'agit donc pour les élus du Pays d'augmenter le nombre des animateurs sportifs en leur permettant de mettre leur compétence au service de plusieurs communes, et notamment des communes rurales.

2-2) Les emplois liés à l'économie locale

L'agriculture occupe une place prédominante dans le Pays Giennois. Afin de préserver cette activité, les élus souhaitent engager des actions pour :

2-2-1) Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs

L'objectif est d'inciter les propriétaires à louer à des jeunes leur exploitation afin de leur permettre de travailler.

Les élus souhaitent encourager la mise en place de PIDIL (Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales) qui octroie des aides aux propriétaires (aide à la transmission d'exploitation) et aux jeunes agriculteurs (préinstallation-parrainage) ; et d'une OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) qui favorise notamment la transmission d'exploitations et l'installation d'un jeune agriculteur.

2-2-2) Développer les groupements d'employeurs

Il s'agit pour les différents corps de métiers liés à un travail manuel dans le milieu rural (horticulture, agriculture, maraîchage,...) de pourvoir à un besoin ponctuel de main-d'oeuvre.

La M.S.A travaille sur ce projet qui intéresse des exploitants agricoles de diverses communes du Pays.

AXE 4 VALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE DU PAYS

Le sentiment d'appartenance à un territoire dépend de la qualité du vécu : un espace pour vivre mais aussi et surtout un espace à vivre. La composante culturelle concourant à l'identification des hommes à un espace prend alors toute son importance.

Disposant d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité généralement reconnus, grâce à son patrimoine naturel, il dispose aussi d'un patrimoine bâti important et varié : monuments historiques, châteaux, musées, industries locales. L'un et l'autre sont mal exploités bien que villes et villages fassent des efforts pour les mettre en valeur. Le Pays ne profite que d'un tourisme de passage parce que les capacités d'hébergement sont insuffisantes et que l'offre est mal organisée par des acteurs trop nombreux. L'agriculture y trouve une source de diversification. Les actions suivantes doivent permettre d'en tirer un meilleur profit.

1 - METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

1-1) Favoriser la découverte du patrimoine fluvial et nautique

La Loire scinde le Pays en deux mais constitue, au même titre que les canaux, un élément important du patrimoine touristique giennois et un atout encore insuffisamment mis en valeur. La valorisation de ce fleuve est une priorité pour les élus du Pays qui veulent favoriser, le développement touristique sur la Loire (ex : accompagnement des projets liés à la navigation (canoë, association de la navigation Loire/canal,...) , urbanistique (aménagement des berges,...), et environnemental (entretien des berges,...).

La mise en valeur des canaux et des étangs constitue une seconde priorité.

L'ensemble du site des vieux canaux latéraux de Briare à Beaulieu-sur-Loire en rive droite et en rive gauche, pourrait favoriser l'émergence de projets (activités nautiques, restauration, hébergement, espaces de jeux, de repos, haltes-nautiques,...) sur les communes situées le long de ces canaux. Le Pays souhaite que ces actions liées au tourisme fluvial et à la mise en valeur de son patrimoine fluvial soient soutenues par la Région dans le cadre du Contrat de Pays.

La Direction du développement de Voies Navigables de France a identifié un certain nombre de projets possibles aux abords de ces canaux, du Pont Canal et de la Loire. Ses propositions ont été récemment présentées aux élus des communes concernées . Les projets proposés sont divers (activités nautiques, location de vélos, découverte du patrimoine, restauration, hébergement, haltes-nautiques,...) et pourraient concerner les communes suivantes : Briare, St-Firmin, Châtillon-sur-Loire, Ousson, Bonny, Ouzouer-sur-Trézée, Beaulieu-sur-Loire.

La réalisation de ce programme s'étalera sur plusieurs années. Cependant deux tranches de travaux sont d'ores et déjà programmées :

- pour le printemps 1998. La première tranche de travaux portera sur le remodelage de l'accès au Pont Canal, sur la construction des premières bases du jardin, sur le dragage de l'écluse de la Folie de l'Etang, sur la Maison des Mantelots et sur la réparation du Pont Canal (1ère tranche) ;

- pour le printemps 1999. La seconde tranche de travaux portera sur la Maison des Mantelots, sur la Maison des turbines et les anciennes écuries, sur le rez-de-chaussée de la maison éclusière du Pont Canal, sur l'amélioration du circuit entre l'entrée et le Pont Canal, sur la réparation du Pont Canal (2ème tranche), et sur le Canal latéral (travaux).

Ce vaste programme présenté et proposé par Voies Navigables de France constituera, sans aucun doute, un volet important du développement touristique du Pays.

En dehors de ces projets, il est à noter que la ville de Briare souhaite réaliser un aménagement touristique des abords des réservoirs d'alimentation du Canal de Briare.

1-2) Favoriser la découverte du patrimoine naturel

Le Pays dispose de nombreux chemins dont l'entretien, le balisage, la mise en réseau et la promotion restent parfois à réaliser.

Le canton de Châtillon-sur-Loire a déjà réalisé à l'échelle de ses 6 communes un circuit de chemins de randonnées. L'élaboration d'une fiche par commune, ainsi qu'une pochette cantonale sont en cours de réalisation.

Il reste à réaliser une opération identique sur les cantons de Gien et de Briare afin d'avoir un maillage de chemins à l'échelle du Pays et pouvoir commercialiser un produit unique sur un vaste espace géographique.

1-3) Favoriser la mise en réseau des sites et monuments (par une signalétique homogène et cohérente)

Un projet de mise en place d'une signalétique homogène et cohérente, au départ de chaque site et à l'entrée de chaque commune, est en cours d'élaboration par l'office de tourisme de Gien. Il permettra au Pays d'avoir sur l'ensemble de son territoire (notamment sur les axes routiers et l'A77) une signalétique identique et cohérente.

Cette action pourra être accompagnée par la mise en place de panneaux d'informations (ou autres moyens de communications) décrivant l'historique (en français/anglais) de chaque site.

1-4) Favoriser le développement d'animations, de manifestations culturelles et de loisirs

Il s'agit de soutenir et encourager le développement des fêtes locales, des festivals (comme le festival de Jazz de Bonny-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Belleville-sur-Loire), et d'organiser des expositions (itinérantes ou fixes) mettant en valeur les richesses du Pays. Il existe un projet de création de « Musée de Pays » (commune de Châtillon-sur-Loire) qui regrouperait l'ensemble des richesses archéologiques du territoire.

Afin de faire découvrir le patrimoine local, l'Association des Amis de la Maison des Deux Marines propose de créer un centre de documentation et de découverte des éléments du patrimoine liés à la voie d'eau au sein du Pays.

1-5) Améliorer l'accès à ce patrimoine

Outre la mise en place d'une signalétique complète sur tout le Pays renvoyant les touristes de site à site, il est nécessaire de pouvoir accueillir ces derniers sur le site même ou à proximité. Aussi, le Pays souhaite-t-il favoriser la création de haltes camping-cars, d'aires de stationnement pour les vélos, les voitures et les autocars, car tous ces équipements font défaut ou sont insuffisants sur le territoire.

1-6) Aider à la restauration du patrimoine et à la mise en valeur des édifices religieux et civils

Les Giennois sont attachés à leur patrimoine et souhaitent qu'il soit restauré et mis en valeur.

Il existe des projets pour aménager une place autour d'un monument, pour mettre en valeur (éclairage,...) les édifices religieux (ou les principaux éléments architecturaux (clocher, vitraux,...)) ou civils (vieux pont de Gien, châteaux, ...), ou encore pour remettre en état des fontaines, lavoirs, passerelles,...

Il faut ajouter à ce patrimoine rural, certains bâtiments agricoles dont la réhabilitation est souhaitée.

Il s'agit plus particulièrement des logements d'habitation et des bâtiments utilisés pour le stockage des récoltes et/ou le dépôt de matériels agricoles, dont l'aspect architectural mérite une attention particulière.

2) RENFORCER LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT

L'objectif des élus du Pays, après la mise en valeur et la promotion de son patrimoine, est de pouvoir accueillir et héberger les touristes afin de prolonger leur séjour sur le Pays. En effet, le Giennois apparaît davantage comme un lieu de passage que d'accueil, du fait d'un hébergement touristique déficitaire. Les structures d'hébergement révèlent une insuffisance tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Aussi pour améliorer l'hébergement touristique, le Pays souhaite-t-il :

2-1) Elaborer avec les professionnels un plan d'ensemble afin de répondre aux différentes demandes d'hébergement

2-2) Aider les investissements sur les structures d'hébergement

Ces investissements pourraient porter sur :

- l'hôtellerie - la restauration.

De nombreuses mises aux normes (électricité, sanitaire, incendie,...) sont nécessaires surtout dans les établissements situés dans les petites communes rurales ; elles peuvent également s'accompagner d'extension de locaux.

- les gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, gîtes d'étape.

Ces structures sont déficitaires sur le Pays. Les actions s'orienteront vers la création ou la modernisation de ces structures.

- les structures d'hébergement temporaire (« gîtes flottants ») sur l'ancien canal depuis l'Etang (commune de Beaulieu-sur-Loire) jusqu'au site de Mantelot (commune de Châtillon-sur-Loire).

- les camping.

Actuellement, il existe 10 terrains de camping sur le Pays giennois. Les actions s'orienteront surtout vers la consolidation de l'existant plutôt que vers la création. Les actions d'extension, de modernisation (sanitaires, bornes électriques,...), de création d'équipements (aire de jeux, piscines,...) seront étudiées par le Pays.

- l'hébergement léger de loisirs, installé sur les camping, les sites touristiques (bases de loisirs, fermes auberges,...).

3) DEVELOPPER L'AGRI-TOURISME

Les agriculteurs peuvent apporter une contribution importante au développement de l'offre touristique et en retirer une amélioration de leurs revenus.

Il sera nécessaire d' :

3-1) Aider les investissements sur l'accueil et l'hébergement à la ferme (ferme ouverte, ferme de séjour)

3-2) Aider à la valorisation des produits fermiers (label « Bienvenue à la ferme ») et à l'organisation de circuits courts de vente

4) DEVELOPPER LE TOURISME DE LOISIRS

Le Pays giennois dispose d'un patrimoine naturel (forêts, fleuve, rivières, étangs, canaux,...) important mais insuffisamment mis en valeur et peu exploité. Aussi, le Pays souhaite-t-il soutenir les projets structurants valorisant son patrimoine, et accompagner les porteurs de projet. Il favorisera toutes les actions participant à la stratégie globale de développement touristique.

Pour atteindre cet objectif, les élus souhaitent :

4-1) Favoriser la création et/ou l'aménagement des bases et aires de loisirs

Il s'agit d'une part de redonner un souffle à ces espaces de loisirs souvent délaissés faute d'équipements structurants (aires de pique-nique, aires de stationnement), ou d'aménagements paysagers, et d'autre part de permettre la création d'aires et bases de loisirs.

La ville de Briare souhaite réaménager sur 11 ha des terrains situés dans l'emprise des Emaux de Briare. Le réaménagement de ces terrains permettrait de compléter l'aménagement du port de plaisance et de ses abords. Sur ces terrains, il pourrait être réalisé les aménagements suivants : un terrain de football, un parcours de VTT (2ha), un parcours de mini-golf,

La ville de Gien pourrait aménager une base de loisirs sur le site des carrières Rolland.

Enfin de nombreuses communes souhaitent poursuivre l'aménagement des bases de loisirs et/ou d'étangs.

4-2) Favoriser la création d'aires de jeux sur les sites touristiques, d'hébergement, ou de visite

Il s'agit de répondre à une demande croissante de la part des touristes qui souhaitent pouvoir offrir un divertissement à leurs enfants pendant les visites ou leur séjour dans un lieu d'hébergement.

4-3) Accompagner le projet régional « La Loire à vélo »

Dans le cadre de la mise en place d'un itinéraire « Loire à vélo » sur tout le tracé de ce fleuve, le Pays souhaite s'associer à cette action et proposer des axes réservés aux cyclistes.

Ces axes convergeront vers l'itinéraire qui sera retenu par la Région Centre sur le Pays.

4-4) Accompagner les projets innovants liés aux loisirs

Les projets innovants (base nautique, parc animalier,...) sont souhaités par le Pays dans la mesure où ils permettent de diversifier l'offre de loisirs et donner un nouvel attrait au territoire giennois.

5) PROMOUVOIR LE PATRIMOINE TOURISTIQUE, CULTUREL ET DE LOISIRS

L'objectif du Pays est de « capter » la clientèle du département, des départements voisins, de la France et plus particulièrement de la Région parisienne, et enfin de l'étranger.

Pour atteindre cet objectif, les élus du Pays souhaitent :

5-1) Mettre en place un outil commun de promotion et de communication

(Maison de Pays, borne interactive sur l'A77, élaboration d'un guide unique pour le Pays) .

5-2) Mettre en place une signalisation spécifique sur l'A77

5-3) Organiser la concertation avec les régions voisines

Cette concertation pourrait se faire sur les axes suivants :

- axe Est/Ouest Puisaye,
- axe Val de Loire avec Sully.

5-4) Créer et/ou moderniser les outils de communication et de promotion du patrimoine

Les élus du Pays souhaitent redynamiser les musées et les salles d'expositions en les équipant de nouveaux outils de visualisation (diaporama), de communication, et en modernisant les structures d'accueil et l'éclairage. Ainsi, il existe un projet émanant du Musée de la Mosaïque et des Emaux concernant la réalisation d'un montage vidéo. Cette vidéo à caractère pédagogique et destinée au public du musée (enfants, adultes) présentera la fabrication des Emaux de Briare. Le Musée de la Faïencerie se propose de créer une salle vidéo et d'aménager une salle d'expositions.

Il existe également un projet audiovisuel pour améliorer la visite de Pont-Chevron sur la commune d'Ouzouer-sur-Trézée.

6) DIVERSIFIER L'OFFRE

6-1) Aider à la création de circuits à thème

Afin de maintenir dans les années à venir une clientèle touristique sur le Pays, les principaux acteurs du tourisme devront proposer de nouveaux produits. Cette diversification pourra se faire en organisant des circuits à thème sur une ou plusieurs journées, mais aussi en diversifiant et en complétant l'offre actuellement proposée dans les domaines suivants : châteaux et monuments historiques, musées, industries locales, tourisme vert, circuits de randonnées appuyés ou non sur la Loire ou les étangs, tourisme de loisirs, chasse, pêche, tourisme fluvial.

Une étude serait sans doute nécessaire pour, repérer les dysfonctionnements dans l'offre touristique actuellement proposée sur le Pays (visites des sites, gestion/accueil des OTSI, ...), et proposer de nouvelles solutions pour mieux valoriser et diversifier l'offre touristique giennoise.

CONCLUSION

La Charte présente les quatre grands axes de développement définis par les instances du Pays après une large concertation. Sous chacun d'entre eux figure un inventaire des actions qui permettraient de concourir à son développement avec des incidences plus ou moins fortes selon la nature des actions.

Il est illusoire de penser qu'elles pourront toutes être réalisées dans le cadre du Contrat de Pays. Il est donc nécessaire de déterminer les priorités qui correspondent aux objectifs d'aménagement du territoire et de rééquilibrage entre régions qui ont inspiré la mise en oeuvre des Contrats de Pays, objectif que l'Etat, la Région et le Conseil Général doivent partager en portant une attention particulière aux zones défavorisées ; ce qui est la caractéristique du Pays Giennois.

Cette situation aurait dû lui permettre de bénéficier des fonds structurels européens comme les territoires des départements voisins de l'Yonne, de la Nièvre et du Cher qui l'enclavent.

De ce fait, demander à bénéficier d'un soutien privilégié pour compenser cette exclusion est seulement affaire d'équité.

Le Pays estime que pour réussir son développement, il est indispensable d'accorder priorité à **deux types d'action** qui ne sont pas dans ses compétences : les équipements structurants et la formation.

Equipements structurants

Ils sont nécessaires pour permettre le désenclavement du Pays, la mobilité des personnes, l'accueil d'activités et de populations nouvelles, la valorisation du tissu existant et des ressources touristiques.

A quoi sert de vanter la centralité géographique, si le Pays ne peut être facilement traversé.

La réalisation de liaisons commodes Est/Ouest et Nord/Sud s'imposent :

- Aménagement de la RD 952 entre Briare et Châteauneuf-sur-Loire qui revêt un intérêt interrégional car il permettrait de réaliser la liaison Nevers-Orléans (et son réseau autoroutier) en suivant le Val de Loire sans avoir besoin de reprendre l'A 19 au Nord de Montargis. Cet aménagement est réclamé de manière unanime et pressante par le S.I.PG.

- Aménagement de la RD 940 (mise à 4 voies) sur la partie Gien/A77 et Gien/Bourges

- De même, mais avec moins d'urgence, l'échangeur de Bonny offre l'opportunité d'améliorer la liaison transversale Auxerre-Bourges (RD 965 et 926) et de revitaliser la pointe Sud-Est du Pays qui en a besoin.

- Amélioration des dessertes ferroviaires en direction de Paris et des transports en commun routier vers Orléans.

Formation

La proximité des établissements de formation influence le choix des entreprises et des familles, particulièrement celles des lycées dont la gestion ressort des compétences du Conseil Régional.

La complémentarité entre Gien et Briare doit être maintenue, les modules de formation renforcés sur les établissements existants : Enseignement Général et professionnel à Gien, Enseignement Professionnel à Briare.

Parmi les actions que le Pays a la capacité de mettre en oeuvre, il souhaite mettre la priorité sur l'emploi, le cadre de vie et le tourisme.

Emploi

Toutes les formes d'activités qui peuvent concourir au maintien et au développement de l'emploi doivent être soutenues. Dans ce domaine, il faut aussi saisir toutes les opportunités que l'arrivée de l'autoroute A77 peut offrir. C'est l'objet des deux nouvelles zones d'activités au nord de Gien et près du diffuseur de Briare. Elles doivent mobiliser l'énergie de l'ensemble du Pays.

Le cadre de vie

L'installation d'une entreprise ne se résume pas à la seule mise à disposition d'un terrain. Les entreprises attachent plus d'importance aux facilités de communication, au cadre de vie offert à leur personnel, à la qualification de la main-d'oeuvre, à la proximité des centres de formation, qu'aux aides et à la fiscalité locale.

La qualité de l'environnement dont dispose le Pays est reconnue.

Mais des insuffisances existent dans les domaines de l'habitat, de l'offre culturelle et des services de proximité. Ceux-ci étant aussi sources d'emploi.

Pour le bien-être des populations présentes et futures, il est nécessaire de mettre l'accent sur ces trois catégories d'actions.

Tourisme

La richesse du patrimoine naturel (Loire, canaux, étangs, paysages variés) et celle du patrimoine bâti, (monuments historiques, musées, patrimoine industriel local) donnent des atouts particuliers au Pays.

Le développement du tourisme fait partie des priorités unanimement acceptées.

L'agriculture peut y apporter une contribution importante.

Ce patrimoine a besoin d'être entretenu. Sa découverte doit être mieux organisée. Le regroupement des moyens pour organiser l'offre et en assurer la promotion est nécessaire à son développement.

La concertation avec les territoires voisins sur l'axe ligérien d'une part, avec les régions voisines du Cher et de l'Yonne d'autre part, en élargirait l'horizon.

Viennent d'être énumérées parmi un inventaire d'actions toutes intéressantes, celles qui devraient être privilégiées.

Elles seront concrétisées dans des programmes et opérations en cours d'élaboration par les maîtres d'ouvrage. Cette maîtrise d'ouvrage pourra être assurée dans un cadre communautaire, syndical ou communal, mais aussi par les entreprises et les particuliers dont les opérations s'inséreront dans les objectifs de la Charte.

La volonté de développement manifestée par les Collectivités qui constituent le Pays ne sera pas suffisante pour atteindre les objectifs fixés.

Le S.I.P.G. exercera le rôle de coordonnateur et suivra les opérations avec le souci permanent d'organiser les complémentarités et solidarités entre des partenaires qui avaient plutôt l'habitude de travailler isolément. Il aura aussi pour rôle de mobiliser toutes les instances qui peuvent concourir au développement du Pays : Etat, Région, Département, Chambres Consulaires, V.N.F..., en faisant valoir le caractère défavorisé des cantons situés à la pointe Sud-Est du Département du Loiret